

27

ÉRASME à Nicolas Bérauld ¹, à Paris.
D'Anvers, 9 août 1519 ².

Erasmi Epp. éd. Le Clerc, p. 335.

SOMMAIRE. Érasme ne vise pas à faire violemment exclure la *Scolastique* des Universités. Il lui suffit de ramener la Théologie à sa source naturelle, l'*Évangile*.

.... *Mea studia non eò spectant, ut Thomam aut Scotum* ³ è scholis publicis explodant, vetereque possessione depellant, quod nec meorum est virium : et si esset, haud scio an sit optandum, nisi jam paratum videamus doctrinæ genus aliquod hoc præstantius ⁴. Quid alii moliantur, ipsi viderint : ego nunquam futurus sum hujus auctor tumultus. Mihi sat est, si *Theologia* magis sobriè tractetur quàm antehac est tractata, et subinde *petatur ex fontibus Evangelicis, quod antehac e lacunis non undiquaque puris solemus haurire plerique*. Neque nihil hic profecimus, quibusdam huc adductis, quibusdam etiam compulsis, ut magis seriò Theologi sint.... Quod Theologi partim respiscunt, partim mitescunt, non perinde meo ut ipsorum nomine gaudeo...

28

ÉRASME DE ROTTERDAM à Léon X.
De Louvain, 13 août 1519.

Erasmi Epistolæ, éd. Le Clerc, p. 490.

SOMMAIRE. La publication du Nouveau Testament d'Érasme a eu pour effet de susciter contre la *réforme théologique* qu'elle prépare, une hostilité non moins vive que celle dont la *renaissance des bonnes études* est l'objet.

Leoni X Papæ Erasmus Rot. S. D.

Beatissime Pater, exiit jamdudum in manus hominum Novum

¹ Voyez le N° 14, note 1.

² Dans Le Clerc, 1518. Notre correction se justifie par le fait qu'il est aussi question dans cette lettre de Poncher, archevêque de Sens. (V. le N° 26, note 4.)

³ Thomas d'Aquin et Duns Scot, deux des principaux docteurs de la scolastique.

⁴ Érasme fait ici allusion à la lettre de Bérauld du 16 mars 1518. (N° 14.)

Testamentum rursus à me non aestimandis sudoribus novatum, unà cum annotationibus accessione non mediocri locupletatis. Exiit autem felicibus, ut videtur, auspiciis, non modo Romani Pontificis titulo, verum etiam *Leonis* vocabulo commendatum, quo non aliud nomen orbi Christiano gratius.... Quos prioris editionis novitas nonnihil offenderat, hi nunc resipiscunt et errorem agnoscunt suum. Qui hactenus è putribus lacunis perturbatam quandam ac frigidam *Theologiam* hauriebant, nunc è *purissimis fontibus Christi et Apostolorum haurire malunt*. Priorem editionem candidissimus quisque et eruditissimus amplectebatur.... Hanc mire consentientibus calculis approbant omnes, exceptis perpauca. Quorum alii stupidiore sunt, quàm ut possint rectis rationibus coargui; alii superbiore, quàm ut velint meliora discere; alii pertinaciore, quàm ut non pudeat in malè creptis parum esse constantes; nonnulli natu grandiore, quàm ut sperent se facturos operæ precium; quidam ambitiosiore, quàm ut sustineant videri nescisse quicquam antehac, sed omnes ejusmodi, ut non referat talium ambisse suffragium.... Et inter hos vix quisquam est, qui nostra legerit.

Metuebant tyrannidi suæ, quidam etiam quæstui, si mundus resipisceret. Quid sibi persuaserint nescio, certè rudibus et indoctis persuadere conantur, linguarum cognitionem, bonasque, quas vocant, literas adversari Theologiæ studio, cum nullis disciplinis ea magis vel ornatur, vel adjuvetur. Hi (ut sunt omnibus Musis et Graeciis iratis nati) sine fine belligerantur adversus studia, sese nostris temporibus ad meliorem frugem erigentia. Summa verò victoriæ spes in meris sycophantiis illis est sita. Si libris agant, nihil aliud quàm suam traducunt stultitiam, simul atque inscitiam. Si rationibus conflictantur, nimirum superat manifesta veritas; tantum apud imperitam plebeculam stultasque mulierculas vociferantur, quibus imponere facillimum est, præsertim religionis prætextu, cujus simulandæ miri sunt artifices. *Prætexunt horrenda nomina, hæreses, antichristos : jactitant periclitari, nutareque religionem Christianam*, quam ipsi scilicet suis humeris sustinent, atque his tam odiosis admiscunt mentionem linguarum, ac politioris literaturæ. Hæc, inquit, horrenda dictu, nascuntur ex poetica, nam hoc vocabulo traducunt quicquid est elegantioris doctrinæ, hoc est, quicquid ipsi non didicerunt. Hujusmodi nænias non pudet etiam in sacris concionibus deblaterare, qui se præcones Evangelicæ doctrinæ haberi postulant.

..... Doleo.... quorundam amarulentis contentionibus labefactari

tranquillitatem studiorum ac rei Christianæ. Neque res jam intra argumentorum conflictationem consistit; atrocibus utrinque convitiis pugna crudescit, dentatis libellis res geritur, ac reciprocantibus maledictis tumultus in rabiem exit.... *Hæc aliquoties parvis initiis orta, sæpenumerò vastissimum gignunt incendium*, fitque ut malum, quod initio ceu leve negligebatur, paulatim auctum tandem erumpat in grave discrimen tranquillitatis Christianæ.

Hac quidem in re multum laudis debetur optimis monarchis, qui auctoritate sua dissidium hoc oriri cœptum sedarunt, velut *Henricus*, ejus nominis octavus, apud Anglos, *Franciscus*, hujus nominis primus, apud Gallos....

Proinde mihi videtur Tua Sanctitas rem factura Christo longe gratissimam, si contentionibus hujusmodi silentium indixerit, atque id præstet in orbe toto Christiano, quod *Henricus* et *Franciscus* in suis uterque regnis præstitere. Tua pietas summos Reges redigit in concordiam; superest ut per eandem et studiis sua reddatur tranquillitas. Id fiet si, tuo jussu, homines qui loqui non possunt, desinant obgannire politioribus literis, et ad benedicendum elingues desinant in linguarum studiosos maledicere, sed suam quisque professionem gnaviter tueatur citra contumeliam alienæ. Ita fiet ut gravioribus illæ, quas vocant, facultates, Theologia, Jurisprudentia, Philosophia, Medicina, harum literarum accessione non mediocriter adjuventur.....

29

HENRI-CORNELIUS AGRIPPA à Le Fèvre d'Étaples.

De Metz (au mois d'octobre) 1519.

Agrippæ Opp. Pars II, ep^a 35^a, p. 750.

SOMMAIRE. Je n'ai pas répondu à votre lettre du 20 juin, parce que je me suis souvent absenté de Metz, pour les affaires de la ville. J'ai cependant terminé la *Défense* développée de mes *Thèses* et j'en ai remis une copie au théologastre anonyme, qui est réellement *Claude Salin*. Je vous en enverrais une pareille, sans mon prochain départ pour l'*Allemagne*. Quand vous la recevrez imprimée, elle ne vous déplaira pas, puisqu'elle déplaît si fort à ces *Sophistes*, dont le courage se réduit à nous attaquer par derrière et à nous accuser d'hérésie devant un peuple crédule. Envoyez-moi vos commentaires sur *Richard de St-Victor*.

Henricus Cornelius Agrippa Jacobo Fabro Stapulensi S. D.

Quas à 20 Junii ad me scripsisti literas, integerrime Faber, et

humanissimas et gratissimas, accepi : post quod tempus alias ex te accepi nullas, nec ego tibi aliquid respondi. Hoc ideò tibi significo, ne quis nostrum mutuis literis sese fraudatum existimet, atque si tu alias ad me dedisti, quas ego non acceperim, me aliquando negligentiae vel ingratitude arguas. Causa verò, cur intra tantum temporis, ego tibi responsurus non scripserim ea est : tum quia opportunus defuit nuntius, tum quia pro Republica civitatis hujus saepe absens fui ².

Nihilominus tamen complevimus interim et perfecimus Defensionem propositionum nostrarum ³, etiam multò ampliori volumine quàm arbitramur, ejusque copiam jam tradidimus adversario illo theologastro innominato, ut quem suorum scriptorum puduit, sed non inaniter præsumpto, atque nunc apertè cognito, fratri *Claudio Salini*, doctorculo Parisiensi, ordinis Prædicatorum Metensis conventus Priori. Tibi verò, quod maximè debeo, duplum missurus eram, nisi deesset mihi notarius, urgeretque instans meus discessus in *Germaniam* ⁴. Mittam autem aliàs vel manu scriptam, vel typis excusam, quæ, ut arbitror, tibi non admodum displicebit, eoque minus, quò istis sophistis placeat quàm minimè : qui cùm aperto Marte contra nos nihil valeant, per cuniculos furtivè adoriuntur, sagittantes in occulto, et apud imperitum credulumque vulgus nos erroris insimulant, deferentes nos tanquam de *hæresi* et insanis opinionibus ⁵. Cæterum, quod cupio, mittas ad me com-

² Agrippa était conseiller et avocat de la ville de Metz.

³ Voyez Agrippæ Opp. P. II, p. 594-663. Ce travail plus développé, porte le titre suivant : « Defensio Propositionum prænarratarum contra quemdam Dominicastrum illarum impugnatores.... » On y trouve (p. 661) ce passage intéressant relatif à *Érasme* et à *Le Fèvre* : « Non desunt invidi ac pestilentes detractores, qui tecum calumniantur *Erasmum Roterodamum* atque *Jacobum Fabrum Stapulensem*, quem *Parisienses* quidam theologistæ — eo quòd ineptam hanc Novi Testamenti traductionem quam tu et tui similes homunculi sophistæ, *Hieronymo* intitulatis, ipse *Faber*, adductis argumentis, illam *Hieronymi* esse negasset, — hæreseos damnare voluerunt, seipsos interim non sine totius *Sorbonæ* ignominia, imperitiæ ac malignitatis infamia perpetuè et ubique denigrantes. » (Voyez dans le Commentaire de *Le Fèvre* sur les épîtres de saint Paul : « Apologia quòd vetus interpretatio Epistolarum beatissimi Pauli, quæ passim legitur, non sit tralatio *Hieronymi*. »)

⁴ Il n'obtint son congé que le 25 janvier 1520, et se retira aussitôt à *Cologne*.

⁵ Les moines de Metz ne se contentaient pas de déclamer contre l'hérésie. Le Dominicain *Nicolas Savini*, inquisiteur de la foi à Metz, voulait faire mettre à la question une pauvre paysanne d'un village voisin, sur le simple soupçon

mentaria mea [tua ?] in *Richardum de Sancto Victore*⁶ meis expensis. Valdè enim et jamdudum desideravi. Vale fœlicissimè. Ex civitate Mediomatricum. Anno 1519.

30

LE FÈVRE D'ÉTAPLES à H.-C. Agrippa. De Paris, 14 novembre 1519.

Agrippæ Opp. Pars II, ep^a 36^a, p. 750.

SOMMAIRE. Je loue le courage que vous montrez en rétablissant l'*histoire vraie de Ste. Anne*, mais je prévois que vous ferez beaucoup d'ennemis. Songez à tout ce qu'a souffert l'excellent *Reuchlin* ! Les ordres monastiques seront-ils plus éléments pour *Agrippa* ? Si vous publiez votre livre, prenez toutes vos précautions. Les attaques de ces gens-là sont perfides ; sans s'inquiéter de leur conscience, ils résistent même à une vérité reconnue. Que votre style soit pur et élégant, car notre époque produit de merveilleux censeurs. Les critiques de vos amis d'Allemagne vous seront d'autant plus utiles, que ma dissertation sur *Ste. Anne* a suscité beaucoup de réfutations. Je vous aurais envoyé la plus récente in-extenso ; mais pendant les derniers mois j'ai été nomade, et d'ici à une année environ je ne reviendrai pas à Paris.

Jacobus Faber Stapulensis Henrico Cornelio Agrippæ S. D.

Patri Cœlestino¹ et præsentium tabellario tantum ad te dedi literas, vir humanissime, et libellos ad te ferendos, quos haud dubito te recepisse. Generosum spiritum, quem ad defensionem *Annæ*, genitricis Deiparæ virginis, concepisti, laudo ; tristor tamen, quòd multorum conflabis tibi malevolentiam. *Reuchlin*². vir optimus

qu'elle pouvait bien être hérétique, puisque sa mère avait été brûlée comme sorcière. *Agrippa* protesta en vain contre cette barbarie ; mais ses généreux efforts eurent du moins un résultat : la procédure ayant été, grâce à lui, exactement suivie, l'accusée fut reconnue innocente et l'on imposa une amende à ses accusateurs. (Voyez l'histoire de ce procès dans l'ouvrage d'*Agrippa* « De incertitudine et vanitate scientiarum declamatio invectiva. » Cap. XCVI. De arte inquisitorum.) On n'est pas étonné, après cela, qu'*Agrippa* ait pu s'exprimer, au sujet de Metz, de la manière suivante : « Nunquam unquam alicubi locorum fui, unde abirem libentius, quàm ab hac omnium literarum virtutumque noverca.... civitate *Metensi*. » (Lettre du 2 juin 1519. Opp. Pars II, ep^a 33^a.)

⁶ *Richard*, chanoine de *St.-Victor*, auteur du douzième siècle.

¹ Le P. Claude Dieudonné, qui s'était déjà rendu à Paris, au printemps, pour les affaires de son Ordre. Voyez les N^{os} 21 et 23.

² Voyez les N^{os} 2 et 3. Le Fèvre aurait pu ajouter que les amis de *Reuch-*

pariter et doctissimus, multa passus est. Nescio, an minore pertinacia omnes fermè ordines tutari velint suam trinubam et triparam *Annam. Abusum popularem* nihil formidabunt dicere esse *Ecclesie usum et sanctionem*.

Si opus emittis³, vide, ut omnia cautè, quia, ut scribis⁴, per cuniculos clanculè adoriuntur, quærentes sagittare in occulto, et, *neglecta conscientia, vero etiam noto repugnant*. Vide etiam, ut omnia pura sint et tersa, si sis emissurus : quia tempora nostra miros ferunt censores, qui omnia fastidiunt, nisi cultum eloquentiæ præ se ferant⁵. Non dubito te habere amicos præcipuè *Germanos*, quibus committas tua recognoscenda, qui benevoli, eruditi et elegantes. Fuerunt, et multi jam sunt, qui contra disceptationem meam de *Anna* scripserunt, tum Franciscani, tum Carmelitæ ; latet me tamen adhuc sua se scripta emisisse. Et nunc sesquiannus fluxit, à quo scripsit Carmelita codicem tribus conclusionibus, disceptationem nostram⁶ evertere molitus ; sed machina admodum barbara. Conclusiones illas ad te mitto : et si tempus adfuisset, misissem integrum codicem. Sed per hos [menses ?] divagatus sum⁷, neque per annum fermè figam pedem *Parisiis*⁸. Requiris *Richardum*⁹. Hunc

lin se ressentaient encore de la haine des Dominicains. Voyez la lettre d'Érasme à l'évêque de Rochester, 17 octobre 1519. « Miseret me *Fabri*, viri nimirum optimi, qui *Lutetiæ* non mediocri gravatur invidia, præsertim *Dominicanorum*, potissimum ob hoc quòd dictus sit favere *Capnioni*. » (Erasmii Epp. ed. cit. p. 511.)

³ Voyez le N° 29, note 3.

⁴ Dans le N° 29, vers la fin.

⁵ Érasme retraçant les progrès des sciences depuis 80 ans, s'exprime comme suit, au sujet du style usité dans les œuvres théologiques : « Hactenus è doctorum centuriis excluderentur, qui paulò politius loquerentur.... atque illud protinus erat in promptu : « Grammaticus est, non philosophus ; rhetor est, non jurisconsultus ; orator est, non theologus. » Sed brevi, ni fallor, rebus in diversum commutatis.... non phas erit cuiquam sibi sapientiam vendicare nisi simul adfuerit pedissequa *eloquentia*, quam divus Augustinus non vult usquam ab hera sua digredi. » (Lettre à Boniface Amerbach, 31 août 1518. Le Clerc, p. 350).

⁶ Voyez au N° 23, note 3, le titre de cette dissertation, qui fut réimprimée en 1519.

⁷ Nous avons vu (N° 25) que Le Fèvre était encore à Paris le 20 juin. Il visita dès lors plusieurs monastères dans l'intérêt de ses études, comme il nous l'apprend dans la préface d'un livre qu'il publia au mois d'août, même année. C'étaient les « Contemplationes Idiotæ : de amore divino, de virgine Maria, de vera patientia, etc. » (V. Graf, op. cit., p. 94.)

⁸ On ne sait pas où Le Fèvre passa l'année 1520.

⁹ Voyez le N° 29, à la fin.

per harum tabellarium ad te mitto ; et scias, nil apud me esse, quod non sit tuum, cùm animum meum habeas. Vale, vir à me meritò omni benevolentia prosequende. Parisiis, decimo quarto Novembris, 1519.

31

N. N. aux Théologiens de bonne foi¹.
(De Wittemberg), en mars 1520.

Lutheri Opera (sine loco), 1520, in-4°.

SOMMAIRE. L'éditeur des œuvres de *Luther* souhaite que les théologiens enseignent enûn au monde la doctrine de Christ, et qu'ils ne se hâtent pas d'accuser d'hérésie les gens de bien qui préfèrent l'*Évangile* aux docteurs scolastiques. Il déplore les sentiments injustes de quelques *théologiens de Paris* envers *Le Frère d'Étaples*.

Ad Candidos Theologos.

Habetis hic Reverendi patris *Martini Lutherii* theologicas lucubrations, quem plerique putant velut Danielem quendam à CHRISTO tandem nos respiciente, missum, ut abusus aliquot, Theologis Evangelicam ac Paulinam Theologiam cum veterum commentariis juxtà negligentibus, et circa meras ampliationum, restrictionum, appellationum, ac verè parvorum logicalium nugas occupatis, in ecclesia sua natos, hic coarguat. Atque utinam omnes Theologos à lethargo tandem expergefieri contingat, ut omissis fraternalibus somniis, summis dictum oportuit, Evangelicam philosophiam malint quàm Aristotelicam, Paulinam quàm Scoticam, — ut deinceps Hieronymum, Augustinum, Ambrosium, Cyprianum, Athanasium, Hilarium, Basilium, Jo. Chrysostomum, Theophylactum anteponant Lyrano, Thomæ, Scoto, et cæteris opiniosis Scholæ disputatoribus, — ut CHRISTUM non ad mundum trahant, quod tam passim facit *Aquiniensis ille Thomas*, sed mundum ad Christi doctrinam erudiant, — ut non aliud dicant in scholis, dum agunt comœdias, aliud domi, apud populum aliud, aliud apud amicos familiareis, — ut non fa-

¹ Cette pièce se trouve en tête de l'ouvrage intitulé : « Prima Pars Operum reverendi patris, ac sacræ Theologiæ doctoris Martini Lutherii, Augustiniani Wittenbergensis. » (s. l.). *A la fin* : Mense Martio. Anno M.D.XX. Deux parties en 1 vol. in-4° de 687 pp.

cili de causa, aut etiam non causa, bonos viros cum ipsis ineptire nolentes *hæreticos* pronunciare conentur, quosdam *Parisiensis Scholæ Theologos* imitati, qui *Jacobum Fabrum Stapulensem*, eruditionis et integritatis columnen, quòd ineptam istam Novi Instrumenti versionem, adductis argumentis, esse Hieronymi negasset, hæreseos damnare voluerunt, seipsos interim non citra academiae totius ignominiam, apud totum orbem, et omnem forsitan posteritatem, imperitiæ et invidiæ atque malignitatis notantes *! Sed cogitent Scholasticas opiniones nequaquam fieri debere Christianorum onera. Cogitent *mundum, passim nunc emergentibus studiis, respiscere*, Laicos non tam crassos quàm fuerunt olim ³. CHRISTUM et Paulum in primis ament, spirent, complectantur, et comperient quædam secus habentia quàm quæstionistæ hactenus docuerunt. Itaque, fratres, *tempus est nos à somno surgere*. Bene valetote, candidi Theologi.

32

GLAREANUS à Zwingli à Zurich.

De Paris, 1^{er} novembre 1520.

Zuinglii Opp. VII, p. 151.

SOMMAIRE. Malgré l'attitude peu favorable de l'université de Paris, les livres de *Luther* sont toujours accueillis en *France* avec une grande faveur.

..... Nunc de *Luthero* audi nova. *Universitas Parisiensis*, quando-

* Ce dernier paragraphe est reproduit presque littéralement par H.-Cornelius Agrippa. (Voyez le N° 29, note 3.)

³ Justus Jonas développe éloquemment la même pensée sur les progrès de la Réforme, dans sa « *Defensio pro conjugio sacerdotali adversus Jo. Fabrum Constantiensem*, » datée de Wittemberg, le 10 août 1523 : « *Præter te unum, opinor, omnes qui utcumque communis sensus compotes sunt, vident nunc in quem potissimum usum Deus, in hoc sæculorum fine, in his novissimis diebus Typographiæ divinum artificium protulit. Vides linguas, Græcam, Latinam, Hæbraicam, breviter omne eruditionis genus, servire Evangelio. Hæc opera Dei vos non respicitis, hunc tam celerem et mirabilem cursum Verbi in omnes gentes non consideratis.... Eliminata est barbaries, profligati è Theologorum scholis Sophistæ; asseritur quotidie magis ac magis sincera Theologia et puritas Evangelii. Cessant frigidæ illæ cærimonix, reflorescunt unà cum doctrina spiritus, exercitia quoque pia et spiritualia.* »

quidem ad eam ipsam disceptatio inter *Geckium* et *Lutherum*¹ delata fuit, tanquam ad iudicem², posteaquam audivit, damnatum *Lutherum* a Pontifice Maximo, ipsa, quæ quosdam articulos fortassis vellicatura erat, nunc iudicio supersedit. Nulli libri avidius emuntur³. Audivi a bibliopola quodam, qui ait, sese *Francivadi*⁴ nuperis nundinis⁵ vendidisse Exempl. [aria] 1400, quot nunquam antea alicujus auctoris. Passim bene dicitur *Luthero*⁶. Verùm monachorum longa est catena. Salutat te S. P. Q. R.⁷ atque ego imprimis. Vale. Lutetiæ, ad Cal. Nov. 1520.

33

ÉRASME DE ROTTERDAM à Alexandre, secrétaire du comte de Nassau.

De Louvain, 13 mai 1521¹.

Erasmi Epp. Le Clerc, p. 4695.

SOMMAIRE. On injurie *Luther* sans le réfuter. *Le Fèvre d'Étaples* a été dénoncé, devant le roi François I, comme étant l'un des précurseurs de l'antechrist. Les idées

¹ Il veut parler de la dispute soutenue par Luther à Leipsic contre le théologien Eckius, du 4 au 14 juillet 1519.

² Bulæus dit qu'on apporta à Paris beaucoup d'exemplaires de la « *Dispute de Leipsic*, » et il cite la note suivante de Jⁿ Nicolas, receveur de la nation française à l'université de Paris : « Die 20 Januar. (1520) comparavi 20 libros intitulatos : « *Disputatio inter egregios viros et doctores Joa. Eckium et M. Lutherum*, » ex ordinatione Nationis, ad conclusionem Universitatis, distribuendos *deputatis*, et illis qui vellent *eorum opinionem* referre in præfata Universitate. » (Opus cit. VI, p. 109.)

³ Voyez le N° 22, note 2.

⁴ Les éditeurs de Zwingli et Le Clerc adoptent *Francinadum*. Il faut lire *Francivadum*, qui est la traduction de *Frankfurt*.

⁵ En septembre.

⁶ Glareanus est bien plus explicite dans sa lettre à Myconius, datée de Paris, le 7 avril 1521. « De *Luthero* quid scribam nihil habeo. *Unum hoc scio, doctissimos quosque de doctrina et viro sentire optimè; cæterùm modum fortassis duriorum cepisse putant, verùm id irritatoribus ascribunt.* » (Inédite. Collection Simler, à Zurich.)

⁷ Senatus populusque romanus. Voyez le N° 12, note 1, à la fin.

¹ L'édition de Le Clerc date du 13 mars. Ce doit être une faute d'impres-

de Luther ont pénétré en beaucoup de pays. Il n'est pas de livre où l'on n'en retrouve la trace profonde.

.... Bulla² jubet, ut prædicent adversus *Lutherum*, hoc est, ut opinionones illius refellant testimonio Sacrarum Litterarum, ac diversa melioraque doceant. Nunc nullus est, qui sumat calamum ad refellendum illum, quum id efflagitant omnes; nullus redarguit, tantum convitiantur, sæpe etiam mentientes... Apud *Regem Gallie* Carmelita quidam dixit in concione, venturum Anti-Christum; jam quatuor esse Præcursores: Minoritam nescio quem in *Italia*, *Jacobum Fabrum Stapulensem* in *Gallia*, *Reuchlinum* in *Germania*, *Erasmum* in *Brabantia*³ Nemo credat, quàm late *Lutherus* irrepserit in animos multarum gentium, et quàm alte insederit libris omni lingua quaquaversum sparsis....

34

ÉRASME DE ROTTERDAM à Nicolas Éverard. De Malines, (au mois de mai) 1521⁴.

Erasmi Epistolæ, éd. Le Clerc, p. 1697.

SOMMAIRE. Quels sont les principaux adversaires de *Luther* à *Paris*. On y a fait disparaître par le poison plusieurs de ses partisans déclarés. Réflexion ironique d'Érasme à ce sujet.

..... *Parisiis* duo potissimum impugnant *Lutherum*: *Querquo*⁵,

sion. Érasme dit dans la même lettre: « Mussant hic nescio quid de terrifico Mandato Caroli, » et Le Clerc ajoute en note: « Edictum Imperiale intelligit, datum Wormatiæ 8 Maii, anno 1521. »

² La bulle pontificale du 15 juin 1520.

³ Érasme raconte le même fait dans sa lettre à Louis Guillard d'Espichelière, évêque de Tournay, datée du 17 juin 1521 (Le Clerc, p. 646), et il fait suivre son récit de cette réflexion: « Hæc qui audent, nonne summos Principes aut pro stupidis habent, qui nihil intelligant et credant omnia, aut pro pessimis...? » Il n'est pas inutile de rappeler que la condamnation de la doctrine de Luther par la Sorbonne (15 avril 1521) était un grand triomphe pour les adversaires des idées nouvelles. (Voyez ci-dessous le N° 38, note 4.)

⁴ La présente lettre, datée « Mechliniâ raptim ex diversorio, » doit vraisemblablement se placer entre celle qu'Érasme écrivait de Louvain le 14 mai, et celle qu'il datait d'Anvers, le 24. (V. Le Clerc, p. 644.)

⁵ *Guillaume Duchêne* (en latin à *Querco* ou *Quercinus*), docteur de Sorbonne.

Normannus, seniculus virulentus, et *Bedda* Standonchensis, truncus verius quàm homo. Res, ut audio, nunc agitur venenis: *Parisiis* sublatis sunt aliquot, qui *Lutherum* manifeste defendebant³. Fortassis hoc in mandatis est, ut, quoniam aliter vinci non possunt *hostes Sedis Romanæ* (sic enim illi vocant, qui harpyis illis non per omnia obsequuntur), veneno tollantur cum benedictione Pontificis. Hæc arte valet *Aleander*⁴. Is me *Coloniæ* impensissime rogabat ad prandium⁵; ego, quo magis instabat, hoc pertinacius excusavi... Hæc liberius apud te effudi, vir optime. Cavebis ne hæc epistola aberret in manus multorum; nam *Germani* evulgant quidquid nacti fuerint....

35

MARGUERITE D'ANGOULÊME¹ à Guillaume Briçonnet.
(De Bourgogne ? avant le 19 juin 1521.)

F. Génin. Lettres de Marguerite d'Angoulême. Paris, 1841, in-8°, p. 155.

Copie contemporaine. Bibliothèque impériale. Supplément français, n° 337, folio 1.

SOMMAIRE. Marguerite reclame pour son mari et pour elle-même les prières de l'évêque de Meaux. Elle désire qu'il lui envoie Michel (*d'Arande*).

Monsieur de Meaux, congnoissant que ung seul est nécessaire, [je] m'adresse à vous pour vous prier envers Luy vouloir estre

³ Cette accusation si grave n'est reproduite, que nous sachions, par aucun contemporain. Érasme la renouvela en 1526, à propos de la mort d'Antoine Papillon et d'Antoine Du Blet. (Voyez sa lettre à François I du 16 juin 1526. Epp. ed. cit. p. 944.)

⁴ *Jérôme Aléandre*, né en Albanie (1480), avait professé avec distinction la littérature grecque et latine à Paris (1508-1513). Il devint ensuite chancelier de l'évêque de Liège, bibliothécaire du Vatican et nonce papal en Allemagne (1520). Érasme laisse percer mainte fois le ressentiment qu'il nourrissait contre Aléandre; il l'accuse de l'avoir desservi auprès de l'empereur et de quelques évêques, d'être un ennemi caché, etc. (Voyez De Burigni. Vie d'Érasme. Paris, 1777, t. II, p. 191 et suivantes.)

⁵ Érasme se trouvait à Cologne en novembre 1520, lorsque Aléandre vint demander à Charles-Quint de faire brûler dans tout l'Empire les ouvrages de Luther, et de livrer Luther à la cour de Rome. (Voyez la lettre d'Érasme du 11 novembre 1520. Epp. p. 592.)

¹ *Marguerite d'Angoulême*, sœur unique de François I, naquit à Angou-

par oraison moyen qu'il Luy plaise conduire selon sa sainte volonté *M. d'Alençon*², qui, par le commandement du Roy, s'en va son lieutenant général en son armée³, que, je doute, ne se départira sans guerre. Et pour ce que la paix et la victoire est en Sa main, pensant que, oultre le bien publicq du royaume, avez bon désir de ce qui touche son salut et le mien, [je] vous employe en mes affaires, et vous demande le service spirituel; car il me fault mesler de beaucoup de choses qui me doibvent bien donner crainte. Et encores demain s'en va *ma tante de Nemours*⁴ en *Saroye*. Par quoy vous faisant les recommandacions d'elle et de moy, et vous priant que, si congnoissez que le temps feust propre, que maistre *Michel*⁵ peust faire ung voyage. ce me serait consolacion,

lème le 11 avril 1492. Privée de bonne heure de son père, elle dut à la sollicitude de Louis XII, son tuteur, une éducation solide et complète. Marguerite avait reçu en partage les plus beaux dons : une intelligence très-vive, l'amour des études sérieuses, la modestie et une inépuisable bonté. Aussi fut-elle l'objet de l'admiration universelle, lorsque en 1515 elle parut à la cour. François I appréciait infiniment les rares qualités de sa sœur, qui lui témoigna toujours l'affection la plus tendre et la plus dévouée; il l'appelait « sa mignonne. » Il ne prenait aucune décision importante sans la consulter, en sorte qu'on a pu dire avec raison qu'elle fut « son bon génie. » Théodore de Bèze lui rend ce bel hommage : « Francisco Regi fratri *Margaretam* sororem adjungere fas esto, dignam licet quæ vel in ipsius sacrarii penetrali collocetur : fœminam ut ingenii elegantia et acumine fratri parem, sic pietatis cognitione et juvande Christi Ecclesiæ zelo, quo fratris iras . . . temperavit, et cui conservatos plurimos optimos viros debemus, laude dignam sempiterna : quanvis ipsius gloriæ nonnullam in ultima tandem ipsius ætate credulitas labem adperserit. » (Icones.) — Le témoignage que rend à cette princesse l'historien moderne de François I n'est pas moins favorable : « Les savants lui étoient chers, les malheureux lui étoient sacrés, tous les humains étoient ses frères, tous les Français étoient sa famille. Elle ne divisait point la société en orthodoxes et en hérétiques, mais en oppresseurs et en opprimés, quelle que fût la foi des uns et des autres; elle tendoit la main aux derniers, elle réprimait les premiers sans leur nuire et sans les haïr. Il y a bien loin de ces grâces, de ces douces vertus d'une princesse aimable, au zèle du syndic Bèda qui guettoit les hérétiques, et du conseiller Verjus qui les brûloit. » (Gaillard, op. cit. III, 545.) — Voyez aussi la notice sur Marguerite par M. Génin et l'article Marguerite d'Orléans dans la *France Protestante* de MM. Haag.

² Charles, dernier duc d'Alençon, qu'elle avait épousé en 1509.

³ Il fut mis à la tête de l'armée de Champagne.

⁴ Philiberte de Savoie, sœur de la reine-mère. La mort de Julien de Médicis l'avait rendue veuve à l'âge de dix-huit ans (1516).

⁵ Michel d'Arande, natif des environs de Tournay. Il était l'un des amis intimes de Le Fèvre d'Étaples.

que je ne quiers que pour l'honneur de Dieu, le remettant à vostre bonne discrétion et à la sienne.

La toute vostre, MARGUERITE.

36

MARGUERITE D'ANGOULÊME à Guillaume Briçonnet.

(De Bourgogne? après le 19 juin 1521.)

Inédite. Bibl. impériale. Suppl. franç. n° 337, fol. 6 a.

SOMMAIRE. Marguerite prie Briçonnet de continuer à la diriger dans le chemin du salut, et elle l'assure qu'il pourra compter sur sa protection, quand il aura des affaires à la cour.

Je loue de toute ma puissance *Le seul bien nécessaire*¹, qui, par sa bonté, permet à celle qui se peut dire moins que rien tant de grâce, que d'avoir eu, par vostre lettre et celle de M^r Michel², occasion de desirer commencer d'entendre *le chemin de salut*. Et, puisqu'il Luy plaist avoir ouvert l'œil par nature aveuglé, et, par vostre bon moyen, l'avoir tourné du costé de la lumière, je vous pryé en l'honneur de Luy, que, par faulte de continuer voz tant salutaires lettres, ne le laissez en paresse se reclorre, mais par coutume de fructueuse leçon rompez la trop grande ignorance de mon entendement....

Je vous prie que ceste charité ne me soit desnyée, et je m'oblige que, ainsy que serez mes bons advocatz envers *Le tout*³, il Luy plaira me faire estre la vostre en ceste court, en toutz les affaires que me vouldrez employer.... J'espère que sy *les pères*⁴ viennent

¹ Briçonnet avait écrit à Marguerite le 19 juin 1521, en répondant à la lettre précédente: « Joieulx ay esté, Madame, veoir par les lettres qu'il vous a pleu m'escripre, que cognoissez *ung seul nécessaire*, ou, pour mieux parler, qu'il se face cognoistre en vous; car Il est sa cognoissance et ne se peut que en Luy-mesme estre congneu. »

² Voyez la lettre précédente.

³ « Le tout, le seul nécessaire, la seule bonté » sont des expressions familières à Marguerite, quand elle parle de Dieu.

⁴ Il est probablement question ici des Pères *Cordeliers de Meaux*, auxquels Briçonnet défendit, en 1521, de représenter dans leur église, ou quel-

icy, qui[qu'il] leur sera respondu selon vostre conseil. Dieu me doint grâce d'y faire selon son saint vouloir, en sorte que, après nos petiz labours, puisse par sa miséricorde éternellement le louer avec vostre sainte compagnie ⁵.

la toute vostre M.

Jhesus Maria.

37

UN MOINE ¹ à H.-C. Agrippa.

D'Annecy, 26 juin 1521.

Agrippæ Opp. Pars II, lib. III, ep^a 7^a, p. 784.

SOMMAIRE. Je suis heureux d'apprendre que vous résidez à Genève. Écrivez-moi ce qu'il advient de Luther. Je désire vivement posséder sa traduction des Psaumes et la seconde édition du Nouveau Testament d'Érasme.

Doctissime Doctor, cognovi serò, te *Gebennis* jamdudum adesse ².
Quamobrem ineffabili gaudio gavisus sum, cum hic sperarem
adhuc tuam mihi desideratam faciem videre, et tua ipsius erudi-

que part que ce fût, St. François stigmatisé. L'affaire fut portée au Parlement, qui sanctionna par des peines très-graves la décision de l'évêque de Meaux. (Voyez Toussaints Du Plessis, op. cit. I, 331.)

⁵ Elle veut parler des théologiens et des savants que Briçonnet avait attirés dans son diocèse. (V. ci-dessous le N^o 38, note 10, à la fin.)

¹ C'était probablement le P. Claude Dieudonné, qui avait quitté Metz pour Annecy. Voyez le N^o 21 et le N^o 40, note 2.

² Agrippa pratiquait la médecine à Genève depuis quelques mois. Il était parti de Cologne vers la fin de mars, et il s'était d'abord rendu à Metz pour y visiter ses amis. La maladie de sa femme, qui mourut dans cette ville, l'y retint sans doute pendant quelques semaines. On peut donc placer approximativement au mois de mai 1521 son arrivée à Genève. (Voyez Agrippæ Opp. Pars II, p. 783 à 785. Lettres du 24 février, du 19 mars et du 19 juillet 1521.)

Agrippa avait déjà fait un séjour à Genève avant l'année 1517, et il paraît même qu'il eut un moment l'intention de s'y fixer, à son retour d'Italie. (Voyez dans les Archives de la Société d'Hist. du canton de Fribourg, t. II, 1858, le mémoire de M. Alexandre Daguët, intitulé « Cornélius Agrippa chez les Suisses. » La biographie complète de ce philosophe se trouve dans Meiners. Lebensbeschreibungen berühmter Männer aus den Zeiten der Wiederherstellung der Wissenschaften. Zürich, 1795, 1^{er} B^d.)

tionem perfrui, sapientique eloquio; verum enim verò nego et inficias eo, ullam mihi aliquando conversationem cum quocunque fuisse amœniorem, quàm tecum ³. doctissime mi Agrippa; atque utinam mihi perpetuam liceret tecum traducere vitam! Quod cum fieri haud quaquam possit, saltem literis tuis quantulamcunque voluptatem captare desidero, ut sciam, quid valeas, quid rerum nunc agas, atque antea egisti, an etiam receperis literas quas paulò post discessum nostrum ad te scripsi. Cupio etiam per te certior fieri, an secunda recognitio *Erasmii* ⁴ super Novum Testamentum sit typis excusa. Hanc jam mihi postulavi mitti a Bibliothecis de *Lugduno*, daturus pretium quod postularent. Item quid de *Luthero* ⁵ agitur, et an interpretatio sua super Psalterium sit expressa: hanc profectò vehementer cupio. Bene vale, mi eruditissime Agrippa, meque cum servis tuis annumera. Ex Anessiaco, sexta Kalendas Julii, Anno 1521.

38

GLAREANUS à Zwingli, à Zurich.

De Paris, 4 juillet 1521.

Zuinglii Opp. VII, p. 176.

SOMMAIRE. Condamnation de *Luther* par les Triumvirs de la Sorbonne. Motif qui a engagé *Le Fèvre d'Étaples* à quitter Paris pour s'établir à *Meaux*.

.... Jam de *Luthero* ¹ ut multa scribam non est visum operæ pre-

³ Les lettres suivantes nous apprennent que l'écrivain avait habité Metz, qu'il y avait formé des relations d'amitié avec Agrippa et reçu de lui quelques écrits de Luther.

⁴ La seconde édition du N. T. d'Erasmus avait paru en mars 1519.

⁵ On ne savait ce qu'était devenu Luther après sa comparution à la diète de Worms (avril 1521). Un des amis d'Agrippa lui écrivait de Metz, le 19 juillet: « Audivimus *Lutherum* ad Bohemos tutius profugisse, cujus vices nunc gerunt *Huttenus* ac *Melanchthon*. » Six mois plus tard on ignorait encore à Paris le sort de Luther. « De *Luthero* prorsus nihil nunc audimus, adeo ista bella omnia turbant. A *Theologis Lutosis* [i. e. Sorbonicis] damnatus, qui Parlamentum ad idem facinus adduxere. » (Glareanus Zuinglio. *Lutetia*, 12 Cal. Januar. (21 Dec.) 1521. Zuinglii Opp. VII, p. 156, où cette lettre est placée par erreur à la fin de l'année 1520.)

¹ Voyez le N° 32.

tium, quum ex *Sculis* ² omnia facillimè intelligere potes. Magnus ille est. *Matæologi nostri* ³ sese dignum egere, ne scilicet vel nostra ætas Pharisæis careret. Damnarunt ⁴ Triumviri: *Beda* ⁵ (non tamen Venerabilis) *Quercus* ⁶ et quidam *Christophorus* ⁷. Nomina sunt horum monstrorum etiam vulgo nunc nota, *Belua*, *Stercus* et *Christotomus*. Mirum vero quàm Monachi omnibus practicis, ut vocant, nunc discursitent. Ego sane *Lutheri* penè nulla habeo opera ⁸. ex-
cepta unica *Captivitate Babylonica* ⁹. quæ mihi tam impense pla-

² Les deux frères *Tschudi*, élèves de Glareanus.

³ Les docteurs de Sorbonne.

⁴ L'électeur de Saxe ayant écrit à l'Université de Paris pour lui demander son opinion sur la doctrine de *Luther*, *Beda* fit un rapport sur cette question, le 2 mars 1521, et, le 15 avril, la Faculté de Théologie répondit par une condamnation pleine des colères les plus extravagantes. *Luther* y était assimilé à Mahomet, et l'extermination par le fer et le feu invoquée contre lui et ses adeptes, comme le seul argument à employer. (Voyez *Bulæus*, op. cit. t. VI, pp. 116-127. — D'Argentré. *Collectio Judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. II. — Coquerel. *Précis de l'Hist. de l'église réformée de Paris*. Paris, 1862, p. 10.)

Bientôt après parut le livre de *Melanchthon*, intitulé « *Adversus furiosum Parisiensium Theologastrorum decretum Philippi Melanchthonis pro Luthero Apologia*. Wittembergæ. » In-4°. La défense que le Parlement publia, le 13 juin 1521, d'imprimer et de vendre aucun livre qui n'aurait pas été examiné par l'Université, accrut probablement le succès de l'ouvrage de *Melanchthon*. On peut l'inférer de ce que dit *Bulæus*: « Die 3 Octobris (1521) accepit Universitas à Curia Parisiensi admonitiones seu potius increpationes, quòd tam ignave pateretur edi et divendi libros suspectos et hæresim sapientes: impune enim proclamitari libellum Philippi Melanchthonis pro Martino Luthero, idque ferri ab Universitate, etc. »

⁵ *Noël Bédier* (en latin *Natalis Beda*), originaire de la ville de Mont-St.-Michel, docteur en théologie. D'après l'*Hist. ecclés. de Bèze* (t. I, p. 2), ce furent surtout *Beda* et *Duchêne*, « ces barbares docteurs de Sorbonne, » qui, par leurs persécutions incessantes, contraignirent *Le Fèvre* à se retirer de l'Université.

⁶ Voyez le N° 34, note 2.

⁷ Son nom de famille nous est inconnu.

⁸ Un mois plus tard, Glareanus se félicita peut-être de ne posséder qu'un seul livre de *Luther*. Le Parlement fit publier à Paris, le 3 août, « que tous libraires, imprimeurs et autres gens qui avoient aucuns livres de *Luther*, ilz les eussent à porter vers la dicte Cour dedans huit jours, sur peyne de cent livres d'amende et de tenir prison. » (*Mémoires d'un bourgeois de Paris* sous le règne de François I, publiés par *Ludovic Lalanne*. Paris, 1854, p. 104.)

⁹ « *De captivitate Babylonica ecclesiæ præludium*. » Cet ouvrage, qui

cuit. ut illam ab initio ad finem usque ter magna admiratione legerim. ubi, Deum testor, discernere nequeo. an eruditio illa summa animi istam libertatem, an ea *παύση* iudicium vincat : ita ex æquo mihi certare videntur. Longior esse nolui, quòd omnia *Scudi* et elegantius et brevioribus enarrare possunt. *Faber Stapulensis* ab urbe longe abest ad XX lapidem ¹⁰. neque ullam ob causam, quàm quòd convitia in *Lutherum* audire non potest, tametsi *Quercinus* ¹¹ ille Theologus neque a *Fabro* ¹² neque ab *Erasmò* etiam temperet. Tu interim vale. et ita perge ad astra tendere iter. Lutetiae, 4. Non. Jul. 1521.

avait paru le 6 octobre 1520, fut réimprimé deux fois avant la fin de la même année.

¹⁰ Les tracasseries des Dominicains ne furent peut-être pas étrangères à la résolution que Le Fèvre formait déjà en novembre 1519 de s'absenter de Paris pendant une année. (Voyez le N° 30, notes 2 et 8.) S'il y revint à l'expiration de ce terme, ce ne fut pas pour longtemps, et il nous paraît assez probable qu'il était fixé à Meaux depuis plusieurs mois, quand Briçonnet lui confia, le 11 août 1521, l'administration de la Léproserie. (V. Guy Bretonneau, p. 178.) Un document dont nous allons citer quelques passages peut servir à résoudre la question. C'est la dédicace des *Hieroglyphica d'Orus Apollo*, publiés à Paris en 1521, petit in-8° de 71 feuillets. Cette dédicace, adressée par *Joannes Angelus* à l'évêque de Comminges, est datée du 5 mars, et l'impression en a été faite avant celle de l'ouvrage lui-même.

« Curavimus hunc Orum Apollinem, Parisiis non antea græce impressum, in commoditatem studiosorum (qui nobiscum græcissant) tuo nomine in lucem emitti. Curavimus et ob hæc potissimum, tum quod non infrequenter mihi iusseris, cum per æstatem ruri aliquando rusticabaris, ne tam iucundi authoris amenis illis secessibus tuis lectione careres, tum quòd, ubi me ex veteroso aulicæ pigriciæ somno in exporrectiores *cardinalitiæ*, immò *fabrilis philosophiæ* vigiliis remisisses, voluisti ex omnibus libris meis (quos mihi bona ex parte liberaliter contulisti) istum solum tibi relinqui... Igitur eo in præsentia feliciter utere, aliis quoque pluribus postmodum usus, si Angelum tuum, ut cœpisti, semper benigne foveas, æquaturus (utinam superaturus) illos Antistites, vel reliquorum totius Galliæ munificentissimos venerandum Archiepiscopum Ebrodunensem, qui Dionysium Corrhonium virum utriusque linguæ doctissimum, magnis exornet donetque stipendiis, *Dominum Meldensem*, qui ter maximum illum *Fabrum*, præter *Gerardum Ruffum*, *Franciscum Vatablum* et alios amplectetur, nutriat, *amplisque procehat honoribus*. Te clementissimus Iesus ex animi sententia semper sospitet! In collegio Cardinalis monachi. iij. nonas Martii. »

¹¹ Voyez le N° 34, note 2.

¹² Voyez ci-dessous le N° 43, note 10.

39

UN MOINE¹ à H.-C. Agrippa.
D'Annecy, 10 septembre 1521.

Agrippæ Opp. Pars II, lib. III, ep^a 9^a, p. 786.

SOMMAIRE. Je désire que vos affaires vous amènent près de moi, afin que nous puissions renouer nos anciennes relations d'amitié. Quelques dominicains de *Savoie*, persécuteurs de notre foi, ne craignent pas d'affirmer que *Érasme*, *Luther*, *Reuchlin* et *Le Fèvre* sont des antechrists.

Dici non potest, mi eruditissime doctissimeque Agrippa, quanto-
perè et tuæ faveam gloriæ congratulerque, et eruditionem admirer :

ἦς πλέον ἐν πραπίδεσι μικρόν δ' ἐπὶ χεῖρεσι χεῖροθω.

ut verbis illius Nazianzeni utar, id est, cujus plus mentibus, scil. meis, parum autem in labris jacet. Sed, heus, tu meis epistolis non es accersendus, ut ad nos aliquando te transferas. expectabo interim, si aliqua tua negotia poterunt te nonnunquam ad nos deducere. Scis quo fervore tibi occurrerem et quo affectu te amplecterer. Vide quàm familiariter tecum agam, ceu tuæ Magnificentiæ oblitus. Sed ita tua me jam olim² corrumpit humanitas, quæ hanc docuit impudentiam. . . .

Quidam Magistri nostri cucullati Dominicæ factionis, et, ut credo, *fidei nostræ persecutores* (volui dicere inquisitores), casu quodam cellam nostram paucis elapsis diebus intraverunt, qui inter loquendum inciderunt in memoriam eruditissimi illius nostri *Erasmii*, et, post multa de eodem atque *Luthero* sinistrè delata tandem suum venenum ibidem evomuerunt: quatuor *Antichristos* nunc esse in regno Christi Doctores, *Erasmum* scil. *Lutherum*, *Joannem Reuchlin* et *Stapulensem*, deblaterantes. Vide, quæso, sycophantas, bonarum literarum persecutores !

Cæterum, præsentium lator, vir bonis literis præditus et singulari eruditione munitus, cupit valdè tuam ipsius dominationem al-

¹ Le P. Claude Dieudonné.

² En 1519, pendant le séjour d'Agrippa à Metz.

loqui : committas teipsum illi. Salutes, quæso, meo nomine reverendum illum virum doctissimum Dominum *Officialem*³. Bene tu, mi doctissime Agrippa, valeas cum *libero tuo*⁴ et *tota familia*. Ex cella nostra Amnessiaca, decimo Septembris, Anno 1521.

40

UN MOINE à H.-C. Agrippa.
D'Annecy, 2 octobre 1521.

Ibidem, Pars II, lib. III, ep^a 40^a, p. 787.

SOMMAIRE. Conservez-moi la bienveillance que vous me témoigniez quand nous étions à Metz, et veuillez me communiquer l'ouvrage que vous venez de publier contre un docteur de Sorbonne. Êtes-vous toujours aussi favorable aux écrits de Luther que vous l'étiez alors ?

Miraberis forsitan, mi Agrippa, vir undecunque doctissime, quid me potissimum impulerit, hominem revera ἀνόητον καὶ ἄμυστον, modica tantum familiaritate tibi junctum, ut ad te, virum tam splendidissimum, ultrò jam ter¹ scribere presumpserim. Quod profectò desines admirari, si tuæ in me benevolentia, quam mihi gratis cùm *MERTIS*² essemus præstitisti, oblivio [te] non ceperit : qua quidem me

³ *Eustache Chapuis*, official de l'évêque de Genève, Pierre de la Baume. Il était entré dans ces fonctions le 17 août 1517, sous l'épiscopat de Jean Louis II de Savoie.

⁴ *Théodoric*, fils d'Agrippa. C'était le seul enfant qu'il eût eu de son premier mariage, contracté en 1509.

¹ Voyez les N^{os} 37 et 39.

² Voyez sur le séjour d'Agrippa à Metz le N^o 21, note 1-2, et le N^o 29, note 5. Si l'on examine attentivement quatre lettres non datées qu'Agrippa reçut du P. Célestin *Claude Dieudonné*, pendant l'hiver de 1518 à 1519, il ne sera pas difficile de reconnaître ce religieux dans le moine anonyme d'Annecy. Ces lettres nous apprennent en effet que des rapports intimes s'étaient établis entre le P. Dieudonné et Agrippa, à la suite d'une conférence théologique tenue par ce dernier chez les Célestins de la ville de Metz. Le moine écrivait à celui qu'il appelait son maître : « Utinam tuæ saluberrimæ doctrinæ coram præsentia tua semper adhærere possem, nec à vestigiis tuis avelli aliquando contingeret ! » Mais ces relations entre le P. Dieudonné et Agrippa ayant été, pour le premier, l'occasion de tracasseries suscitées par les autres religieux, Agrippa lui écrivit à ce sujet : « Vos frères murmurent

nimiùm in te audacem reddidisti. Jam verò non possum non deamare plurimum tuam ipsius mirabilem doctrinam, et præclarissimam eloquentiam, qua meipsum præ cæteris inflammasti, et nonnihil illustrasti. Audivi ego ex tua officina felicibus auspiciis profectam esse quandam eruditissimam Apologiam adversus *Metensem Priorem*³. Quæso ejusdem me aliquando participem efficias. Ego sanè existimo, ingentem accessionem fore meæ tenui bibliothecæ, posteaquam illi quicquam tuarum lucubrationum fuerit additum. Cæterùm, obsecro, mihi scribere dignetur tua præclara Dominatio, quid nunc sentiat de *Lutheranis lucubrationibus*. Non te præterit, arbitror, qualiter apud *Metenses* mihi nonnulla *Lutherana* communicare dignatus sis, eaque mira laude extulisse.

Spargitur quaquaversùm in tota hac *Sabaudia* fama tua. Sum ego valdè avarus visendi tui. Si fuerit nonnunquam mihi facultas et bona valetudo, visam te, Deo optimo juvante. Quòd si libuerit interea te huc aliquando recipere, quod maximè velim, nemini erit optatiòr accessus tuus, quàm mihi: quippe qui tuo ipsius auxilio et consilio haud modicum indigeo. Vale, mi doctissime Agrippa, cum *libero tuo et tota familia*. Reverendum Dominum Officialem, *Eustochium Schapsum*⁴, saluta meis verbis, virum revera totius Sa-

peut-être de nos relations. Laissez faire ces séducteurs et ces calomnieurs, puisque vous avez appris de l'Apôtre, *que tous ceux qui veulent vivre selon Jésus-Christ souffriront la persécution*. Adieu. Venez me voir avant votre départ.» Le P. Dieudonné remercia le philosophe de ses témoignages d'amitié et lui adressa les paroles suivantes, qui nous paraissent achever d'établir la vraisemblance de notre conjecture: «Mitto ad charitatem tuam opera *Erasmii et Fabri Stapulensis*, que mihi tam charitativè communicasti. Hos equidem doctores tecum inter cæteros amplecti et sequi proposui: quippe quos in *syncera Sacra Scriptura veritate ambulare conspicio... Tu constans esto pro veritate tuenda... ut veritas illucescat.* » (Voyez Agrippæ Opp. Pars II, lib. II, epp. xx-xxv, p. 740-743.) — Ces passages nous montrent qu'Agrippa ne négligeait aucune occasion de se renseigner sur les progrès de la Réforme. Esprit curieux, caractère sociable, il communiquait volontiers à ses amis les nouvelles et les livres qu'il recevait d'Allemagne. Son rôle de novelliste dut par conséquent toucher de bien près à celui d'initiateur. Nous en trouvons une autre preuve dans une lettre que lui écrivait, le 9 octobre (1522), un habitant de Chambéry, qui était en relation avec le chancelier ducal: «*Expectabam, ut mitteres inventarium codicum quos ex Germania attulisti. Rogo ne frustratum me reddas opinione mea: et si quid Erasmicum aut Lutheranicum habes, facias me pro tua urbanitate participem, cum cautione de ilico tibi restituendo.* » (Opp. Pars II, 797.)

³ Le docteur de Sorbonne, *Claude Salin*. Voyez les N^{os} 24 et 29.

⁴ Voyez le N^o 39, note 3.

hauriæ sydus et decus, omnium virtutum eminentia permaximum.
Amnesii, secundo Octobris. Anno 1521.

41

Le ministre G.¹ et MARGUERITE D'ANGOULÈME à Briçonnet.
(De Compiègne, avant le 17 novembre 1521 ².)

Inédite. Copie. Bibl. impériale. Suppl. franç. n° 337, fol. 40 a.

SOMMAIRE. Marguerite prie Dieu de benir les saints desirs que forme Briçonnet pour la famille royale. Elle desire que *Michel (d'Arande)*, qui retourne à Meaux, ne se lasse pas de lui écrire.

Le soudain département de M^r *Michel* excusera le surplus, lequel vous dira quelque propos auquel vous plaira pourveoir.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur

G. indigne ministre.

Vous advertissant que *Madame* ³ se porte bien de la médecine qu'elle pris hier et commence à cheminer. *Dieu veuille* que ce soit en sorte que nous avec elle puissions arriver au port que vous desirez ! Puisque j'ay un peu de loisir, je vous veulx bien reprier demander au frère, qu'il ne se vueille ennuyer de continuer à m'escripre; car vous sçavez que qui plus a de neccessité plus a besoing d'aide. et puisqu'il plaist au grand Organiste voulloir la foiblesse des petits tuyaulx estre confortée par la force des grandz....., c'est bien raison que tous ensemble. Luy en rendons louenge; et, plus humblement que nul aultre. le doibt faire celle que, nonobstant son rien, par la bonté du tout-bon, associez au Nombre que desire imiter, comme les imitateurs,

la foible MARGUERITE.

¹ Nous supposons que ce ministre est *Gérard Roussel*.

² Un annotateur du seizième siècle a écrit à la marge : « Ceste lettre et la subséquante [notre N° 42] doibvent estre mises en ordre avant que mettre la lettre précédente [celle de Briçonnet] du 17 Novembre 1521, pource que c'est la response d'icelles. »

³ *Louise de Savoie*, mère du Roi et de Marguerite.

42

MARGUERITE D'ANGOULÈME à Guillaume Briçonnet.
(De Compiègne, avant le 17 novembre 1521.)

Inédite. Copie. Bibl. impériale. Suppl. franç. n° 337, fol. 40 b.

SOMMAIRE. Louise de Savoie et sa fille voudraient ne plus être privées à l'avenir de la nourriture spirituelle que Briçonnet leur a distribuée pendant leur séjour à Meaux.

Si maistre *Michel* ne vous contoit de l'amandement et presque guérison de *Madame*, je vous en advertirois. Mais je remect le tout en luy. Entendez qu'elle ne sera contente, si en sa santé ne recouvre ce qu'elle a, pour [par] la cause de son mal, perdu ¹. Car elle s'attend bien que la viendrez veoir à son retour des champs, où elle est contraincte d'aller pour changer l'air et se retirer de la presse, afin de fortifier ses piedz encoires doloireulx,—de quoy [je] vous prie avec son voulloir ². car sans doubté il me semble que *la faulte ne seroit petite de dissimuler ce en quoy vous povez plus que ne pensez servir*. Car charité n'est particulière, et nous nous tenons, aussy bien en la court que à *Meaulx* ³. diocèse saint du grant Évêque et prebstre éternel duquel estes ministre, non pour tout en un lieu distribuer son pain, mais à tous ceulx qui en ont neccessité. Parquoy me semble que, en repaissant les ouailles périssantes de vostre part ⁴, ne debvez nier les myettes à celles qui sur le grand chemin sont au danger des loups; car, loing ou près, estranges et domestiques sont au grand Pasteur, qui n'a pas aux Samaritains non plus que aux Juifs refusé sa parolle et miracles, [ce] qui me faict requérir son serviteur d'estre évêque de tout le monde que vous cognoissez *desirer ou voulloir desirer parvenir au*

¹ C'est-à-dire la présence et les exhortations fréquentes de l'évêque de Meaux. Voyez la note 3.

² Sur sa demande expresse.

³ On peut inférer d'une lettre de Marguerite à Guillaume de Montmorency, que Louise de Savoie et sa fille habitaient Meaux à l'époque où les troupes de Charles-Quint durent lever le siège de Mézières, c'est-à-dire en octobre 1521. (Voyez F. Génin, op. cit. 1841, p. 148.)

⁴ Dans votre diocèse.

*chemin, qui est Luy, conduisant tout par Luy et à Luy*³. Vous demandant pardon si trop en dict l'indiscrète

MARGUERITE.

Jhesus Maria.

43

MARGUERITE D'ANGOULÊME à Guillaume Briçonnet. (De Compiègne, avant le 22 novembre 1521.)

Inédite. Copie. Bibl. impér. Suppl. franç. n° 337, fol. 44 a et 45 a.

SOMMAIRE. Marguerite remercie Briçonnet de ce qu'il lui apprend à trouver *consolation et force dans la Parole de Dieu*. Le roi et la reine-mère sont bien décidés à mettre un frein à l'hostilité contre la vérité divine.

La forte demourée foiëble et vaincuë doit bien louer Dieu de la grâce qu'il luy a donnée par vostre lettre, qu'il [qui] me vint hier à point necessaire, qui m'a esté sy bonne médecine, que, s'il ne tient à la débilité et mauvaïse complexion de mon estomac, qu'elle [L. elle] me servira de restaurant; car je ne puis ygnorer que *la vie de l'homme n'est pas en pain seul, mais en la parolle procedente de la bouche de vérité*¹. Je le dictz comme celle qui, par subtraction², doit bien avoir expérimenté la différence de l'absence et présence. Non que le père bon puisse nier le pain que le mauvais ne refuse à son enfant³, mais je croy qu'il Luy plaist que nous aprenons à mandier, affin que en la cognoissance de nostre débilité et vray rien, Il soit fort en nous. Or faicte soit doncques sa sainte volenté!

Mais pensez que qui, par se cuyder fort⁴, tumbé en foiëblesse sans puissance d'aller quester ny demander, c'est où les aulmosnes sont bien employées. Ceulx qui congnoissent leur pauvreté deman-

³ St. Jean, chap. xiv, v. 6. « Je suis le chemin, et la vérité, et la vie; nul ne vient au Père que par moi. »

¹ St. Matthieu, chap. iv, v. 4.

² Pour en avoir été privée.

³ Allusion à St. Matthieu, chap. vii, v. 9 et 11.

⁴ Pour se croire fort.

dent importunément, mais les pauvres honteux ont grant souffreté, si quelcun n'entend la secrète pauvreté innorée⁵ [i. ignorée] du commun. Parquoy ne diray pour ma maladie comme celluy de l'Évangille⁶; car puis que je cognois ne povoir gagner ma vie, je n'auray point de honte de la demander. Parquoy à vous, qui en avez administracion, requiers les miettes de la table où tant de pain se départ; car la crouste n'est pour les dentz des enfans et malades, et je ne scaurois en quoy vous récompenser. sinon vous prier me mander ce que vous voulez que je face pour l'affère de Dieu envers *Mons^r. de Saint Martin*⁷. Car vous sçavez bien que, pour vous et pour *vostre frère*⁸, fera du tout son rien-aider⁹, du tout ce que possible luy sera,

la doublement malade MARGUERITE.

(P. S.) Je ne sçay si je me doibs plus resjouir d'estre estimée d'estre du nombre de ceulx à qui je desire ressembler, ou *me contrister de veoir noz frères faillir soubz couleur de bien faire*¹⁰. Mais, veu que la chose ne touche à moy seule, mais va contre l'honneur de Celluy qui a souffert par charité la mort pourchassée par envie d'ipocrites, *soubz nom d'infracteur de la loy*, il me semble que le plustost clorre la bouche aux *ignorms* est le meilleur, vous asseurant que *le Roy et Madame ont bien deslibéré de donner à congnostre que la vérité de Dieu n'est point hérésie*.

⁵ Le manuscrit portait *inneurée*. *Innorée* est de la main de l'annotateur déjà cité.

⁶ Allusion à la parabole de l'économe infidèle. Luc, chap. xvi, v. 3.

⁷ Ce personnage nous est inconnu.

⁸ *Denis Briçonnet*, évêque de St.-Malo et de Lodève.

⁹ Son aide, si petite qu'elle soit.

¹⁰ C'est peut-être une allusion aux persécutions dirigées contre *Le Fèvre*. A l'instigation de Beda, la Sorbonne condamna, le 9 novembre 1521, l'opinion de Le Fèvre sur les trois Maries (V. le N° 23, note 2), et le poursuivit devant le Parlement, afin qu'il fût puni comme hérétique. Mais le roi ayant ouï le rapport de son confesseur, *Guillaume Petit*, ordonna au Parlement de ne plus inquiéter Le Fèvre à ce sujet. (Voyez d'Argentré. *Collectio Judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. vii. — Berthier. *Hist. de l'Église gallicane*, t. XVII, p. 490, cité par M. Graf, p. 91.) Gaillard loue la tolérance éclairée de Guillaume Petit, et il assure que plus d'une fois les orages excités par le fougueux Beda furent calmés d'un mot par cet homme prudent. (Op. cit. III, 536.)

44

Le ministre G[ÉRARD ROUSSEL ?]¹ à Marguerite d'Angoulême.

(De Meaux), 22 novembre 1521.

Inédite. Bibl. impér. Copie. Suppl. franç. n° 337. fol. 44 a — 43 b.

SOMMAIRE. La maladie corporelle, en accélérant la mort, rapproche le chrétien de la vie de Christ. Mais l'état d'une âme qui se sent privée de la présence du Seigneur est la plus douloureuse des maladies. Il faut cependant la prendre en patience et continuer à servir Dieu. Après avoir joui des tendres consolations de Jésus, sachons nous soumettre aux épreuves qu'il nous envoie. — Les hypocrites docteurs ont grand besoin d'être éclairés de la lumière de Dieu.

Puisque toute la vie du Chrestien doit tendre à mort, et plus en approche plus est Christiforme, [je] ne puis avoir pitié parce qu'elle est au chemin de la *doublement malade*. Plus croistera la maladie. plustost [la malade] embrassera par mort le chief, auquel elle desire estre marguerite.... La mort des justes est précieuse devant Dieu. parce que de jour en jour s'accroissent en mort. se faisans hostie et oblation vive; et celle des pécheurs, très-mauvaise, lesquelz, en vivant, aussy meurent. Et, par ce, le progrez de chacune vie n'est que mort, moult toutefois différente tant durant le mariage du corps et de l'âme que après la dissolucion. Et, pour ce, Madame, que Dieu vous a donné lumière, ne passeray oultre.

¹ La signature, semblable à celle d'un billet précédent (N° 41), et certaines particularités de cette lettre nous font douter qu'elle soit de Guillaume Briçonnet. Il nous semble qu'elle pourrait être attribuée avec plus de raison à *Gérard Roussel*, qui se trouvait alors parmi les savants réfugiés à Meaux. *Gérard Roussel* (en latin *Ruffus*), né vers 1480 à Vaquerie, près d'Amiens, étudia sous Le Fèvre dont il devint l'ami intime. Dès l'année 1502 il publia avec lui des éditions d'ouvrages de mathématiques, de philosophie et de théologie mystique. Reçu docteur en théologie, il professa au collège du cardinal le Moine, et fut nommé à la cure de Busancy, au diocèse de Reims. Briçonnet l'appela à Meaux en 1521 (V. le N° 38, note 10) et lui donna la cure de St-Saintin. Nous le retrouverons plus tard aumônier de Marguerite. (Voyez Toussaints Du Plessis, op. cit. I, 327, et C. Schmidt. Vie de Gérard Roussel. Strasbourg, 1845, in-8.)

Mais il y a une aultre sorte de maladie dont touchez en passant et sommairement en voz lettres, qui est moult grande et importable à délicate nature de telle que tousjours a esté Marguerite; et touteffois la porte sans porter, et plus la porte et plus croist sa gesne et son mal sans alégement, quant elle cuide estre destituée par subtraction de la présence du doulx Jésus, son vray espoux. Ceste maladie est moult différente de la première, en laquelle plus on l'est, le vouloir croist de plus l'estre. Mais la seconde est tourment non pareil et indicible. Hélas! Madame, je supplie le débonnaire Jésus de grâce qu'il lui plaise se déporter vous repaistre de telz metz, et sy tant vous veult visiter, qu'il le face court. Je n'entreray en ce propos pour mon ygnorance, car aveugle ne juge des coulleurs, et viande incognue ne provoque l'appétit et n'est désirée. Tant y a, Madame, que povez l'appeler l'extrémité de toutes maladies approchant des portes de désespoir, sy le bon Seigneur que l'on cuide substraict n'estoit près (combien que caché sans donner ne gecter ses beneficques rayons consolatifz) pour supporter le patient, combien qu'il ne le cuide pas. Pauvreté est forte alarme à celuy qui tousjours a esté riche. De ceste maladie a esté extrêmement touché le prophète royal, comme assez le déclare en mille passaiages : • Usque quò, Domine, recessisti longe, etc. Usque quò, Domine, oblivisceris me in finem, etc. Usque quò, Domine, oblivisceris inopiæ et tribulationis nostræ, etc. • Et nostre Seigneur parlant en compassion pour ses membres : • Anima mea turbata est valde, sed tu, Domine, usque quò ? • Et incontinent s'ensuict : • Convertere, Domine, et eripe animam meam. • Il y a en hebreu : • *Revertere*, Domine. Seigneur, retournez et délivrez mon âme. Saulvez-la par vostre miséricorde². •

Le temps est trop brief, Madame, pour entrer en ceste grande mer de tribulation. C'est la touche et le feu qui esprove par fièvre continue : à laquelle mortificacion nous tendons, et n'est nostre servir et aymer Dieu volontaire et pour nostre plaisir et consolation, mais pour acomplir son voulloir. Luy obeyr et complaire. Ce n'est au vallet de servir à son plaisir, mais à celluy de son maistre. Les premiers traictz du doulx Jésus sont plaisirs délicatz et tendres, plains de laict, lharmes et consolations indicibles. Les verges viennent après, et, ce qui tout surmonte, Il se cache à

² Vulgate : Ps. x, v. 1. Ps. xii, v. 1. Ps. vi, v. 4 et 5.

la fin et soustrait la médecine à l'âme qu'il a entièrement navrée. et [elle] ne peut que de Luy avoir guérison.

Ayant receu à disner les secondes lettres de *la mauvaïse Chrestienne*. et. combien que desirant luy satisfaire. n'ayant touteffois pour le présent opportunité, [elle] se contentera, s'il luy plaist, du mauvais payeur et prandera ce qu'elle en peut avoir, attendant [l. considérant] sa plus grande pauvreté. Touteffois il n'entendz point comme *la doublement malade* puisse estre *mauvaïse Chrestienne*. ou elle n'est sy malade qu'elle dict, car double maladie approche fort des portes de mort chrestienne désirée. En Crist li-sons assez de maladies, pauvreté, humiliations et telles marchandises dont [Il] a esté chargé, que mainent à la vraye mort. Mais je ne cognois point qu'il ayt eu manteau de malice, dol. ne *mau-raisetié*. Parquoy qui se dit Chrestienne doit abhominer non seulement l'effect, mais le nom, qu'il faut laisser aux *doubles et ypo-crites*. et supplier nostre Seigneur, comme très-prudemment escripvez, *luire en leurs ténèbres et cécités*³. J'en cognois *de leur secte*⁴ qu'il Luy a pleu visiter de sorte qu'ilz Luy ont rendu grâces, en ma présence, *de ce qu'Il leur avoit osté les escailles qu'ilz avoient sur leurs yeulx*.

(P. S.) Madame, j'ay depuis receu quelque article que vous envoie cy-enclos. Je ne sçavois rien du propos et n'eusse pensé que *le personnaige*⁵ eust tiré sy avant comme il vous a pleu m'escripre. *Ce sera ouvrage de Dieu illuminer telles ténèbres*. ce que Luy sup-plye par sa sainte grâce faire.

Madame, je me recommande à voz bonnes prières très-humblement et supplie nostre Seigneur vous donner sa grâce, paix et amour! De vostre maison, ⁶ le 22 de Novembre 1521.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur
G. inutile et indigne ministre.

³ Voyez la lettre précédente, note 10.

⁴ Allusion aux docteurs de Sorbonne.

⁵ Veut-il parler de *Beda*?

⁶ Ces mots sont une simple formule de politesse fréquemment usitée à cette époque.

45

HENRI-CORNELIUS AGRIPPA à un moine d'Annecy.
De Genève, 25 novembre 1521.

Agrippæ Opp. Pars II, lib. III, ep^a 11^a, p. 787.

SOMMAIRE. Je vous dirai bientôt de bouche ce que je pense [des écrits de *Luther*].

Copiosam ad te scribere Epistolam gestit animus, *Pater devotissime*, idemque mihi et amicissime et observandissime, ni mihi et ocium deesset, et præsentium latoris, qui mihi *uxorius avunculus* ¹ est, celer et festinus admodum ab hinc discessus, prohiberet. Quòd autem prioribus diebus ad te non scripserim, quodque literis tuis ² non responderim, non me nunc purgabo sed coram agam eam causam, qui propediem te visere decrevi : et, spero, me absolves. Vale felicissimè. Ex urbe Gebennarum, ipso die Catharinæ, Anno 1521.

46

HENRI-CORNELIUS AGRIPPA à un moine d'Annecy ¹.
(De Genève), 1521.

Agrippæ Opp. Pars II, lib. III, ep^a 12^a, p. 788.

SOMMAIRE. J'ai fait des démarches auprès de l'Official, pour que l'objet de votre requête vous soit accordé. Quant au scrupule qui vous trouble, je vous en délivrerai peut-être, si je pouvais vous parler de bouche. Vous n'ignorez pas que le Chrétien est le plus libre des hommes et en même temps le serviteur le plus empressé pour son prochain.

Cui meas ad te literas commiseram, reverende *Pater*, amice observandissime, alio itinere ad nos reversus est. Nunc verò præsen-

¹ C'était peut-être l'oncle maternel de la seconde femme d'Agrippa, *Jane-Louise Tyssié*, de Genève.

² Voyez le N^o 40.

³ Il est probable que ce moine est le même que l'auteur de la lettre reproduite sous le N^o 40.

tem nuncium nactus sum ex improviso, et admodum festinum ut quas ad te copiosissimas literas scribere gestiât animus, exequi non valeam. Sed, ut *litteris tuis* paucissimis verbis respondeam, scito me *Officialem nostrum* tibi mihiqûe amicum jam sæpiusculè convenisse, quò tuo honestissimo desiderio ² valeamus satisfacere. Verùm res hæc non parum habet difficultatis, et impensæ plurimum. Sperat tamen in brevi habiturum determinatam veritatem : qua intellecta, tibi mox significabo. *De Theologica* illorum *sententia, quam rememoras* ³, ego optimè sentio. *De scrupulo* autem *per te moto* ⁴, quique non modicum afferre videatur anxietatis, ego non dubito, quin te facilè instruerem, quid et quomodo ille solvendus sit, si modò liceret tecum coràm colloqui, vel saltem longioribus litteris liberè scribere. Arbitror te scire, hominem *Christianum omnium esse liberrimum, et pariter servum omnium officiosissimum* : quod ad hunc scrupulum satis est. Cæterùm, de his quod superest non capit præsens Epistola. Vale felicissimè, Anno 1521.

47

MARGUERITE D'ANGOULÊME à Guillaume Briçonnet.
(De Compiègne, en décembre 1521.)

Copie. Bibliothèque Impériale. Suppl. français n° 337, fol. 46 a ¹.

SOMMAIRE. Marguerite rend grâces à Dieu pour l'édification qu'elle retire des lettres de Briçonnet. Succès de la prédication de Michel (d'Arande) à la cour. Le roi et la reine-mère désirent de bon cœur la réformation de l'Église.

Le seul Feu bon et neccessaire, qui tout brusle jusques à la consummation des plus petites racines, vous vueille par importable amour et ravissement de vous-mesmes unir à Luy (qu'estes en luy), ensorte que soiez par luy récompensé au grand double de tant de biens qu'il luy plaist par vous me distribuer, dont à jamais loué soit ! Car Il peult ce que je ne sçay et ne puis, et me doint sa grâce entendre et sentir sa parolle escripte en vostre lettre : laquelle, combien qu'elle soit telle que j'en ay assez pour toute ma vie tenir

²⁻³⁻⁴ Agrippa répond à une lettre qui n'a pas été conservée.

¹ Un fragment de cette lettre a été publié par M. Génin. *Nouvelles lettres de la reine de Navarre*. Paris, 1842, p. 274.

mon esperit à l'escolle, touteffois cognoissant la fontaine n'estre tarie dont elle procède, plus famelicque que jamais, [je] desire vous prier, comme à ministre du grant Moïse, me continuer le département de telle eaue et sy douce manne, dont le profit ne restiendray comme gourmande, que n'en donne la part aux esprits que en cette compaignie verray enclins à le desirer. Et pour en solliciter, vous renvoye maistre *Michel*, lequel, je vous assure, n'a perdu, pour le lieu, temps, car l'esprit de nostre Seigneur par sa bouche aura frappé des ames qui seront enclines à recepvoir son esprit, comme il vous dira, et plusieurs aultres choses dont luy ay prié, congnoissant que ne mettrez en doubte sa parole. Vous priant que, entre tous *ros piteux* [l. pieux] *desirs de la reformacion de l'Église, où plus que jamais le Roy et Madame sont affectionnés*, et le salut de toutes pauvres ames, ayez en mémoire celle d'une imparfaite, mal ronde, mais toute contrefaite *perle* [l. perle] *, afin que, selon que luy desirerez, puisse trouver rondeur qui la convertisse en pyramide, pour enfin estre tirée d'Icelluy lequel je supplie selon son bon plaisir, le saichant ou ygnorant, ne me laisser en mes ténèbres. Et vous prie le supplier qu'il luy plaise ayder ses créatures. Ne me laissez aux affaires que je vois venir, sans me mander chose qui fortiffie l'esperit, car plus que jamais en a besoing vostre pauvre fille

MARGUERITE.

48

GUILLAUME BRIÇONNET à Marguerite d'Angoulême †.
De Meaux, 22 décembre 1521.

Copie. Bibl. Impériale. Suppl. français. n° 337. fol. 98 a—99 a.

(FRAGMENT)

SOMMAIRE. Exhortation à la fidélité et à la vigilance. Un dessein pieux du roi. L'exemple de la famille royale sera contagieux pour le reste du royaume et rallumera le zèle éteint du clerge

C'est à vous, Madame, à qui je parle. Le vray feu qui s'est logé

* L'évêque, faisant allusion au nom de Marguerite, lui avait écrit une longue lettre sur les *perles rondes et pyramidalles*.

† Cette lettre n'a pas moins de 102 pages petit in-folio. Comme elle est

long temps en vostre cœur, en celuy du *Roy* et de *Madame*, par grâces si très-grandes et abondantes que je n'en congnois point de plus grandes, je ne say si ce feu a point esté couvert et assoupy, je ne dis pas estainct. car Dieu ne vous a par sa bonté encore abandonnés. Mais conférez chacun en vostre cœur (aultre que vous n'en peult estre juge ne le savoir) si vous l'avez laissé ardre selon les grâces données. J'ai paour [l. peur] que les ayez procrastinées et différées.

*Je loue nostre Seigneur qu'il a inspiré au Roy vouloir d'exécuter quelque chose que j'ay entendu*². En ce faisant se monstrera vray lieutenant-général du grand Feu qui luy a données les grâces insignes et grandes pour les faire ardre en son administracion et royaume³, dont Rois ne sont que visroys et lieutenants-généraux

remplie du mysticisme le plus quintessencié et parfois le plus inintelligible, nous n'en reproduisons que ce qui a trait au sujet de notre ouvrage.

² Pierre Lermite, secrétaire de Briçonnet, rapporte que la traduction française des Évangiles et des Épitres de St. Paul fut imprimée par l'ordre du roi. (Bretonneau, op. cit. p. 168.) — « Qui est celluy qui n'estimera chose deue et convenante à salut, d'avoir ce Nouveau Testament en langue vulgaire? . . . Telle est l'intention du débonnaire roy tant de cueur que de nom très-chrestien ... que la parole de Dieu soit purement preschée par tout son royaume, à la gloire du père de miséricorde et de Jésuschrist son filz. » Ces paroles de Le Fèvre, qu'on lit en tête de la 2^{me} partie du N. T. français, permettent de croire que Briçonnet fait allusion à la publication d'une version française de l'Écriture sainte.

³ Le fragment suivant d'une lettre de Marguerite à Briçonnet (1522) peut donner une idée des dispositions religieuses qui animaient à cette époque le roi François I et sa mère: « Le desir d'apprendre me faict demander, et le plaisir d'estre reprise et endoctrinée par la grâce que Dieu vous donne me oste la crainte de faillir. Que dira doncques l'ame absorbée et perdue en ceste incongneue vérité, puisque la chair avec tous ses empeschemens a tel sentement, que la parole ne lui faict que tort à le déclarer? Je ne doubte que n'en ayez l'expérience, laquelle je supplie Celluy qui le peult, vous continuer et augmenter, et Luy par vous à ceulx que congnoistrez, *mère et enfans*. Lesquels, me voiant lire vostre lettre, en vouleurent avoir la lecture, que, je vous assure, a esté sy bon esperon, que, nonobstant que à moi adressissiez l'admonition de ne perdre le bien que Dieu par leur bouche me donnoit, sy leur a[-t-]il touché si fort, que, recongnissant la vérité reluire en leur nichilité [l. néant], ont eu les larmes aux yeulx, et, louant le stille n'on n'a mis [l. n'en ont mis] les sens en oubly. Aidez, s'il vous plaist, par prières, que ceste grâce en nous ne soit parmy nous stérille, et soufflez souvent ce divin feu, pour nous enflammer, et attizés le bois encoires vert, à force d'occasions. » (Bibl. Impériale, manuscrit cité, fol. 241 a—242 a.)

du Roy des Rois. Je desire de tout mon cœur que soyez tous vrays salamandres de Dieu, et que l'effet soit selon la devise ⁴, et les œuvres très-chrestiennes, selon le mot : « à qui plus est donné, plus est demandé. »

Madame, vous cognoissez ma servitude, qui n'est mercenaire, et ne me sçaurois garder de aymer ce que Dieu m'a ordonné aymer en vous. Je luy supplie très-humblement, qu'il luy plaise par sa bonté allumer tel feu ès cœurs du *Roy*, de *Madame* et de vous, que [je] vous puisse veoir par son amour importable et ravissante tellement férüz et navréz que de vous trois puisse yssir [l. sortir], par exemplarité de vie, feu bruslant et allumant le surplus du royaume et spécialement *l'estat par la froideur duquel tous les autres sont geléz*. Il n'est riens difficile au tout-puissant feu, lequel en et par ses ministres peut faire rompre et brusler les roches adamantines.

Madame, le créateur du monde, qui, pour icelluy régénérer, est voulu naistre du ventre virginal, vous doint sa grâce, paix et amour! A Meaux, le 22^m Décembre 1521.

Jhesus Maria.

⁴ L'emblème adopté par François I portait une salamandre au milieu des flammes, avec cette légende : « *Nutrisco et extinguo* », et selon d'autres : « *Non extingvor, nutrior.* »

CORRESPONDANCE

DES

RÉFORMATEURS

SECONDE PÉRIODE

Depuis la publication du commentaire de Le Fèvre d'Étaples sur les
IV Évangiles jusqu'à celle de l'Institution Chrétienne de Calvin.

1522—1536

LE FÈVRE D'ÉTAPLES aux Lecteurs Chrétiens.
De Meaux, 1522 (avant le 20 avril).

Commentarii Initiatorii in quatuor Evangelia. (Meldis, 1522.)
Très-grand in-8°.

(PRÉFACE TRADUITE DU LATIN.)

SOMMAIRE. Le vrai chrétien est celui qui aime d'un amour parfaitement pur *Jésus-Christ et sa Parole*, parole de paix, de liberté, de joie, de salut et de vie. Le devoir de chaque pontife, de chaque souverain, de chaque fidèle, est de ne s'inquiéter nullement de ce qui est en dehors de l'Évangile, et de relever *le vrai culte de Dieu* partout où il a été détruit. *Demandons le modèle de notre foi à l'Église primitive*, et puisse Celui qui est béni au-dessus de toutes choses nous accorder *un culte en esprit et en vérité!*

Préface de Jacques Le Fèvre d'Étaples aux Lecteurs chrétiens sur l'ouvrage qui va suivre.

O vous que Dieu a vraiment aimés, et qui m'êtes particulièrement chers en Christ, sachez que ceux-là seulement sont des Chrétiens, qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ et sa parole avec une parfaite pureté. Leur nom est saint et vénérable, et, comme Ignace le dit aux Magnésiens, quiconque se nomme d'un autre nom n'appartient pas à Dieu.

Or la parole de Christ est la parole de Dieu, l'Évangile de la paix, de la liberté, de la joie, l'Évangile du salut, de la rédemption, et de la vie: l'Évangile de la paix, après une guerre continue, — de la liberté, après la plus dure servitude, — de la joie, après une constante tristesse, — du salut, après une perdition entière, — de

la rédemption, après la plus funeste captivité, — de la vie enfin, au sortir d'une mort éternelle. Si cette parole s'appelle l'Évangile, la bonne nouvelle, c'est que, pour nous, c'est l'annonce de tous ces biens, et des biens infinis qui nous sont réservés dans les cieux. Comment seraient-ils chrétiens, ceux qui n'aiment pas avec une parfaite pureté Christ et la Parole ? Leur part est la part toute contraire. Je voudrais que nul ne se trouvât dans leur nombre, et que tous fussent des premiers. Souhait légitime, puisque Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, parviennent à la connaissance de la vérité, et arrivent ainsi à l'amour de la lumière évangélique.

Parmi ceux qui éprouvent cet amour, les pontifes doivent tenir la première et la plus haute place, et, plus qu'aucun autre, celui qui, parmi eux, est appelé dans l'accomplissement visible des fonctions sacrées, le premier, le plus grand, le Souverain Pontife. Nul en effet ne peut réclamer un semblable titre, qu'en vertu de cet immortel, incorruptible et spirituel amour pour Christ et l'Évangile. Viennent ensuite les rois, les princes, tous les seigneurs, et les peuples de toute race : eux aussi ne doivent penser, s'attacher, aspirer à rien autant qu'à Christ et à la parole vivifiante de Dieu, son saint Évangile ! Leur unique étude, leur unique consolation, leur unique désir doit être de connaître l'Évangile, de le suivre, d'en favoriser en tout lieu l'avancement. *Que tous tiennent ferme ce qu'ont tenu nos ancêtres, et l'église primitive rougie du sang des martyrs : c'est que ne rien savoir en dehors de l'Évangile, c'est savoir tout.* L'étude de l'Évangile est le seul moyen par lequel peuvent être rendues heureuses la Hongrie, l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

Et certes, chaque pontife doit ressembler à cet ange que Jean, dans l'Apocalypse, voit voler par le milieu du ciel, portant l'Évangile éternel au-dessus de toute nation, de tout peuple, de toute langue, et répétant à voix forte : « Craignez le Seigneur, et donnez-lui gloire. » Puisque c'est à un ange qu'il doit ressembler, le pontife n'annoncera que ce que Dieu commande ; puisque c'est un ange qui vole, il dirigera toujours l'effort de son esprit vers les choses d'en-haut ; puisque c'est un ange qui tient l'Évangile éternel, le pontife ne prendra nul souci de ce qui est en dehors des limites de l'Évangile ; et comme celui-ci est éternel, que peut-il promettre d'autre que l'immortalité ? Enfin, puisque l'ange s'adresse à toute nation, à toute langue et à tout peuple, en criant à voix haute, le pon-

tife ne doit jamais cesser de proclamer et d'établir *le vrai culte de Dieu*. Car c'est vers UN SEUL ÊTRE, que l'ange dirige nos pensées. • Craignez, dit-il, LE SEIGNEUR, et donnez-lui gloire; • puis il ajoute : • Adorez CELUI qui a fait le ciel et la terre, et la mer et les sources des eaux. • Il exclut donc toute pluralité, qui ne s'unit ni ne se confond avec cette seule unité, la plus simple et la plus réelle. A l'Être Unique, en effet, appartient la puissance; et toute pluralité est impuissante, si elle ne tient sa puissance de l'Être essentiellement Un. Il ne faut donc point élever la pluralité au rang de l'unité, l'impuissance au rang de la puissance, le néant au rang de l'être, le fini au rang de l'infini. Le seul culte pur est celui de l'Être unique; le culte rendu aux autres ne saurait être pur. C'est ce culte pur, comme je l'ai déjà dit, que dépeignait l'ange de la sainte Apocalypse, lorsqu'il criait à voix haute : • Craignez le Seigneur, et rendez-lui hommage. • La crainte désigne ici un sublime respect, et l'hommage, cette pure et fidèle adoration qui est incommunicablement due, si je puis m'exprimer ainsi, au seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. *Ainsi donc, tous les efforts, la vigueur, l'énergie de tous les pontifes, de tous les rois, de tous les potentats doivent tendre à maintenir ce culte partout où il subsiste, et à le relever partout où il a croulé¹, car c'est en lui seul que nous est laissée l'espérance d'arriver à la vie éternelle.*

A l'œuvre donc, pontifes, rois, cœurs généreux! Où que vous soyez, réveillez-vous à la lumière de l'Évangile, à la vraie lumière de Dieu; reprenez le souffle de la vie; retranchez tout ce qui entrave, tout ce qui offusque ce culte pur. Soyez attentifs, non à ce que la chair peut faire ou dire, mais à ce que Dieu dit et commande. Rappelez-vous soigneusement cette sentence de Paul: • Ne touchez point, ne goûtez point, ne palpez point: ce sont là tout autant de prescriptions qui ne servent qu'à corrompre, quand on les pratique selon les commandements et les enseignements des hommes, bien qu'elles possèdent, il est vrai, une apparence de sagesse, par des dehors de dévotion et d'humilité. • (Col. II.) *La parole de Dieu suffit!* Cette seule parole est suffisante pour faire trouver la vie qui ne connaît pas de terme. C'est l'unique règle qui enseigne la vie éternelle. *Tout ce qui ne réfléchit pas l'éclat de la Parole, non-seulement n'est pas né-*

¹ Voyez le N° 1, note 2, citation finale. Ce sentiment de la décadence du culte spirituel est déjà exprimé dans les lettres de Clichtow et de Capiton. Voyez le N° 5.

*cessaire, mais est absolument superflu*²: en sorte que, si l'on veut pratiquer dans sa pureté le culte conforme à la piété et conserver l'intégrité de la foi, il ne faut rien mettre de semblable au rang de l'Évangile, comme on ne place point la créature au rang de Dieu.

Mais, dira quelqu'un: « Il faut que je comprenne l'Évangile, pour croire à l'Évangile, et m'appliquer au vrai culte de Dieu. » A cela je réponds: Christ, le chef et le dispensateur de la vie éternelle, ne propose point son Évangile pour qu'on le comprenne, mais pour qu'on le croie. L'Évangile, en effet, contient tant de choses qui dépassent, je ne dis pas la portée de notre intelligence, mais celle de toute intelligence créée qui n'est pas unie par essence à la Divinité! « Croyez à l'Évangile, » dit le Seigneur (Marc. 1, 15). Mais, auparavant, il a commandé de rentrer en soi-même, lorsqu'il a dit: « Repentez-vous. » Et c'est là un commandement bien naturel, puisque tous ont des sentiments charnels avant d'avoir ceux que donne l'Esprit, et saisissent les choses qui viennent des hommes avec plus d'empressement que les choses de Dieu. Ce qui n'est peut-être pas sans raison, puisque les premières sont proportionnées aux hommes, et que les autres les surpassent.

C'est pourquoi, afin de pouvoir croire à l'Évangile, il faut que nous soyons désabusés des pensées d'origine humaine: il faut que nous ayons renoncé à la chair et à tout ce qui vient des hommes. Que ce qui est divin remporte donc la victoire: que ce qui est de l'homme et ne tire pas de l'Évangile son éclat, soit supprimé, sous quelque apparence de piété et de sagesse qu'il puisse d'ailleurs se présenter: car il s'agit ici de la parole de Dieu, de la foi, de la pureté du culte. Ici, *ce qui saure, c'est la vérité seule, laquelle est la parole de Dieu. Tout ce qui n'est pas elle, ne peut que nous perdre.* L'unité rassemble, la pluralité disperse.

Et plutôt à Dieu que l'on demandât le modèle de la foi à cette église primitive, qui offrit à Christ tant de martyrs, qui ne connut d'autre règle que l'Évangile, d'autre but que Christ, et qui ne rendit son culte qu'à un Dieu unique en trois personnes! Si nous réglions notre vie sur cet exemple, l'éternel Évangile de Christ fleurirait maintenant, comme il florissait alors. Les fidèles dépendaient en tout de Christ: nous dépendrions aussi nous-mêmes entièrement de lui. Sur lui se concentraient toute leur foi, toute leur con-

² Voyez ci-dessous l'Épître exhortatoire de Le Fèvre du 8 juin 1523, huitième alinéa. « Sachons que les hommes et leurs doctrines ne sont riens, etc. »

fiance, tout leur amour ; c'est à lui que nous adresserions aussi les mêmes sentiments. Nul ne vivait par son propre esprit, mais par l'esprit de Christ : nous vivrions aussi de même : nous quitterions enfin cette vie, pour aller à lui, comme l'ont quittée avant nous ceux pour lesquels Christ était toutes choses, et que nous aimons, que nous louons à cause de Christ, en offrant avec eux à Dieu seul tout culte et toute gloire ³.

Et comment ne souhaiterions-nous pas voir notre siècle ramené à l'image de cette église primitive, puisqu'alors Christ recevait un plus pur hommage, et que l'éclat de son nom était plus au loin répandu ? Bien des auteurs nous l'attestent et surtout un écrivain de l'époque, Tertullien, dans son livre contre les Juifs. Les Perses, les Médes, les Élamites, les habitants de la Mésopotamie, de l'Arménie, de la Phrygie, de la Cappadoce, du Pont, de la province d'Asie, de la Pamphylie, de l'Égypte, de l'Afrique, de Cyrène, de Rome, de Jérusalem, les Gétules, les Indiens, les Éthiopiens, les Maures, les Espagnols, les Gaulois, les Bretons, les Sarmates, les Daces, les Germains, les Scythes, les peuples d'îles encore mal connues, croyaient en Christ, servaient Christ, adoraient Christ. « Partout, dit Tertullien, est parvenu le nom et le royaume de Christ : partout l'on croit en lui : toutes les nations plus haut dénombrées veulent le servir ; partout il règne, partout il est adoré ; partout il se donne également à tous. Au près de lui le roi ne trouve pas une faveur plus grande : le chef barbare ne goûte pas moins de joie ; les dignités ou la naissance ne constituent pas des mérites particuliers. Christ est le même pour tous ; pour tous, roi : pour tous, juge : pour tous, Dieu et Seigneur. » Voilà ce que dit Tertullien des progrès qu'à son époque la foi en Christ avait faits en tout lieu. Puisse cette extension de la foi, puisse cette pureté du culte, *aujourd'hui que reparait la lumière de l'Évangile*, nous être aussi accordées par Celui qui est béni au-dessus de toutes choses ! Aujourd'hui, je le répète, que reparait la lumière de l'Évangile, qui se répand enfin de nouveau dans le monde, et y éclaire de ses divins rayons un grand nombre d'esprits ; de telle sorte que, sans parler de bien d'autres avantages, *depuis le temps de Constantin, où l'Église primitive peu à peu dégénérée perdit tout à fait son caractère* ⁴, il n'y a eu dans aucune

³ Voyez dans le N° 27, note 8, quelques paroles de Le Fèvre relatives au culte des Saints.

⁴ Cette proposition est l'une de celles qui furent condamnées comme hérétiques par la Sorbonne en 1523. (Voyez Du Plessis d'Argentré, Col-

autre époque plus de connaissance des langues, plus de terres découvertes, plus de diffusion du nom de Christ en de lointaines contrées.

La connaissance des langues, du grec et du latin surtout, (car l'étude de l'hébreu ne fut ranimée que plus tard par *Jean Reuchlin*⁵) renaquit, au moment où *Constantinople* fut prise par les ennemis de Christ, et où un petit nombre de Grecs, *Bessarion*, *Théodore Gaza*, *Emmanuel Chrysoloras*, *George de Trébizonde*, trouvèrent un asile en Italie.

Bientôt après des contrées nouvelles furent découvertes, et le nom de Christ fut répandu à l'orient par les *Portugais*, au sud-ouest par les *Espagnols*, sous la conduite d'un *Génois*, au nord-ouest par des *Français*. Puisse dans toutes ces contrées, le nom de Christ avoir été et être désormais purement et fidèlement annoncé, afin que bientôt soit accomplie cette parole : • *O Dieu, que la terre entière t'adore!* • (Ps. 65.) *Oui, qu'elle te rende un culte évangélique et pur, un culte en esprit et en vérité! C'est là ce qu'il faut avant tout désirer.*

Mais voyons : Puisque Dieu, comme nous l'avons dit, commande non de comprendre, mais de croire l'Évangile, faudra-t-il aspirer à le comprendre? Pourquoi non? La foi néanmoins doit avoir la première place, l'intelligence, la seconde, car celui qui ne croit que ce qu'il comprend, ne croit pas encore d'une croyance bonne et suffisante. Nous l'avons déjà dit : il y a dans l'Évangile bien des points qui doivent être crus par les hommes, mais qui ne peuvent être compris. Pour ceux-là, nul ne doit aspirer à les comprendre ; il suffit qu'ils soient compris de Christ et de l'esprit de Christ qui est dans le croyant. L'immensité et la majesté de ce qu'il faut croire, accable l'intelligence humaine, comme le foyer de la lumière du soleil arrête l'activité de notre œil, de telle sorte que l'intelligence cesse de comprendre, comme l'œil cesse de pouvoir distinguer. L'œil cependant admet sans hésiter l'existence de la lumière dans un foyer, quoiqu'il ne puisse l'y voir ; l'intelligence aussi doit croire, quoiqu'elle n'ait pu se rendre compte. La confiance dont l'œil est comme animé est plus importante que la vision même, puisque l'une a un champ immense, et l'autre, un champ limité. Pareillement, dans l'esprit la foi est plus relevée que l'intelligence, puisque l'une saisit l'infini, et l'autre, le fini.

lectio Judiciorum de novis erroribus. Lutetiæ Parisiorum, 1724, t. II, p. x, cité par M. Graf, p. 105 de son Essai.)

⁵ Voyez le N° 2.

Néanmoins, pour nous acheminer à comprendre les Évangiles, beaucoup de nos prédécesseurs, et parmi eux des hommes distingués, ont, les uns par des homélies, les autres par des commentaires, instruit leurs contemporains et eu recours à diverses formes pour rédiger leurs éclaircissements. Je prise fort de tels travaux, et surtout ceux qu'ont accomplis des hommes que l'Esprit dirigeait; mais, comme, pendant la nuit, la lumière du soleil ne peut être reproduite par les innombrables lueurs des étoiles, de même la lumière de l'Évangile ne peut l'être non plus par les travaux de tant d'écrivains, lors même qu'ils accomplissent leur tâche sous l'influence divine. Toutefois, de même qu'un nouvel astre, sans remplacer l'éclat du soleil, n'en augmente pas moins la clarté de la nuit, de même nous ne croyons nullement nuisibles de nouveaux commentaires sur l'Évangile, s'ils sont propres à éclairer notre entendement.

Nous ne prétendons point dire que tel soit le caractère de ceux que nous avons écrits, à la gloire de Dieu d'abord, puis dans le but de faire connaître la vérité évangélique, et pour l'utilité commune; mais il faut les ranger parmi ceux qui dissipent les ténèbres de notre esprit, pour qu'il devienne en quelque façon accessible à la lumière. Avant que la clarté des étoiles rende la nuit moins sombre, il faut que les vapeurs soient dissipées, et l'atmosphère purifiée; il faut pareillement chasser de l'intelligence les ténèbres et l'avoir ainsi purifiée, avant que l'ignorance puisse recevoir des commentaires une certaine lueur.

Nous nous sommes donc appliqué à préparer sur les Évangiles des commentaires propres à dissiper les ténèbres de l'intelligence et à la purifier, ayant pour seul guide la grâce que nous attendions du Seigneur, si ce n'est que, en maints endroits, étant laissé à nous seul, nous avons mêlé quelque chose du nôtre, ce que nous avouons être nôtre et de peu de prix, comptant ce qui est d'une différente sorte pour une faveur de Dieu. Nous ne nous sommes point appuyé sur les travaux d'autrui*, aimant mieux, dans notre

* En préparant la 2^{me} édition de son commentaire sur les Éptres de St. Paul (1517), Le Fèvre avait tiré parti des Annotations d'Érasme sur le Nouveau Testament (1516). Celui-ci fut très-offensé de ce que Le Fèvre ne l'avait cité qu'une seule fois, et encore pour le censurer. Il publia contre lui une *Apologie* (5 août 1517) et lui écrivit, à ce sujet, trois lettres qui restèrent sans réponse. Nous les avons omises dans la Correspondance des Ré-

pauvreté, dépendre du Seigneur. Je n'ignorais pas en effet que l'application apportée à l'étude et aux recherches dans les livres ne peut donner l'intelligence des enseignements sacrés, mais qu'il la faut attendre d'un don et d'une grâce accordés non point suivant les mérites de chacun, mais selon la pure libéralité de Celui qui les dispense.

Toutefois, nous ne voulons point que l'on compare ces commentaires à un astre brillant dans la nuit, mais plutôt à ce qui purifie l'atmosphère. Dans l'effort par lequel les choses inférieures tendent vers les choses supérieures, nos pères ont distingué trois degrés : la purification, l'illumination et la perfection. La perfection est le degré le plus élevé : l'illumination, le degré intermédiaire ; la purification, le degré inférieur. C'est à ce dernier que nous plaçons nos commentaires, quels qu'ils soient, et, pour cela, nous les appelons commentaires de purification ou d'initiation. Que Dieu nous donne des auteurs capables d'écrire en outre des commentaires d'illumination, et, s'il lui plaît, de perfection, puisqu'à Lui seul appartient de répandre toute grâce divine et en particulier toute grâce pareille ! Paul parle de la purification en ce passage : « Après qu'il eut opéré la purification de nos péchés » (Hébr. i), — de l'illumination en celui-ci : « Parce que la lumière du glorieux Évangile de Christ ne les illumine pas » (2 Cor. iv), — et de la perfection en cet autre : « C'est pourquoi, laissant de côté les rudiments de la doctrine de Dieu, aspirons à la perfection » (Hébr. vi).

Au reste, si nous appelons ces commentaires sur les Évangiles *commentaires de purification*, que nul ne pense que les Évangiles aient besoin de purification. Ils n'ont besoin ni de purification, ni d'illumination, ni de perfection, puisqu'ils sont en eux-mêmes très-purs, très-lumineux, très-parfaits. La purification dont nous parlons a pour effet de dissiper les ténèbres des intelligences, en ceux-là surtout qui, encore ignorants, s'approchent du sanctuaire des Évangiles et des profonds mystères de la Parole de Dieu. Elle les rend capables de recevoir en eux la sainte et pure lumière. *l'auguste sacrement de la lumière éternelle*, lorsque la nuit de l'i-

formateurs, parce que cette affaire, qui eut d'ailleurs un grand retentissement, n'exerça aucune influence sur la Réformation. (Voyez les lettres d'Érasme à Tonstall, 17 juillet 1517, — à Le Fèvre, 11 septembre 1517, 30 novembre 1517 et 17 avril 1518 (par erreur 1517). Erasmii Epp. Édition Le Clerc, pp. 1616, 265, 1644 et 236. — Graf. Essai, p. 54-61.)

gnorance commence à passer, et qu'en leurs cœurs se lève la lumière des Évangiles. Si ces ténèbres ne sont dissipées, de tels esprits trouvent obscure la lettre même, ce que les commentaires doivent empêcher. Quelque achevés qu'ils soient, ils ne sauraient ajouter aux Évangiles de la lumière, ce qui est impossible, puisqu'on n'en peut non plus ajouter au soleil qui frappe nos sens ; mais les Évangiles répandent la lumière dans les commentaires mêmes. Autrement les commentaires sont comme les couleurs au milieu des ténèbres et comme des nuages amoncelés dans l'esprit.

(Ici se trouvent quelques détails sur la distribution des matières dans l'ouvrage.)

Lecteurs chrétiens et pieux, prenez en bonne part ce travail, et demandez au dispensateur de la Parole, qui est le Seigneur Jésus-Christ, que sa parole ne tombe pas sans fruit, mais que, dans le monde entier, elle fructifie pour la vie éternelle ! Maître de la moisson, que lui-même il envoie dans sa moisson nouvelle de nouveaux et actifs ouvriers !

Je vous salue, en ce même Christ Jésus, notre Seigneur, qui nous a été fait, de la part de Dieu, sagesse, justice, sanctification et rédemption. Que Christ Jésus, dans la gloire du Père et dans l'amour du St. Esprit, soit pour vous toutes choses, lui qui sera tout en tous pour ceux qui, au sein de la béatitude, jouiront des siècles éternels !

De Meaux ⁷. L'an M. D. XXI. ⁸.

⁷ Voyez le N° 38, note 10.

⁸ En France, l'année commençait alors à Pâques. Cette fête tomba sur le 20 avril, en 1522. Ainsi peut s'expliquer la différence de date qui existe entre la préface de *Le Fèvre* et l'indication chronologique donnée par l'imprimeur à la fin de l'ouvrage. Voyez au bas de la page suivante.

Le *Commentaire sur les IV Évangiles* est l'un des plus beaux volumes de l'époque. Il se compose de 377 feuillets très-grand in-8°, non compris le titre, la préface et la concordance qui forment 6 feuillets. Il a pour titre : « COMMENTARII INITIATORII IN QVATVOR EVANGELIA. In euangelium secundum Matthæum. In euangelium secundum Marcum..... » Point de nom d'auteur. — Ce titre est placé dans un encadrement qui présente les figures symboliques affectées aux quatre évangélistes et les passages suivants du Nouveau Testament : « I. Vidi alterum angelum volautem per medium caelum habentem euangelium æternum. Apoca. 14.— II. Prædicabitur hoc euangelium regni, in vniuerso orbe : in testimonium omnibus gentibus. Matth. 24.

50

CAPITON à H.-C. Agrippa, à Genève.
D'Ottmarsheim, près de Bâle, 23 avril 1522.

Agrippæ Opp. Pars II, libr. III, ep^a 15^a, p. 789.

SOMMAIRE. Éloge d'*Agrippa*, d'après le récit d'un voyageur qui retourne à *Genève* et qui affirme que *Luther* a toutes les sympathies du savant medecin. Capiton a appris avec plaisir qu'*Agrippa* restait étranger aux entreprises des hommes imprudents, et qu'il faisait preuve, même dans ses entretiens familiers, d'une douceur modelée sur celle de *Christ*, ce qui mettra à l'abri de toute calomnie son attachement à la cause évangélique.

Bonus hic vir de te cœpit honorifice loqui in itinere : depinxit mihi virum quendam omnium eruditissimum, professione Medicum, scientia simul vere cyclicum et omniscium, maxime autem valentem disputatione, qui levi articulo Sophistarum impetus dimoveat. Percontabar de nomine. « *Agrippa*, inquit; est oriundus *Colonia*, educatione Italus, experientia Curialis, hoc est aulicus, urbanus, civilis. » Improviso quidem gaudio ferè perturbatus subjeci : « *Quid*, inquam, *Medicus ille de Germanica hæresi sentit? Num reputat Luthero?* » Anne facit cum doctissimis *Parisiensibus?* » Tum ille : « Nihil minus, inquit, nam præire *Luthero* potest, resistere non potest : *quæ modò Lutherus, ille olim vidit.* » Quibus sermonibus permotus, hæc inter potandum è taberna volui ad te [scribere], quo

— III. Euntes in mundum vniuersum : prædicate euangelium omni creaturæ. Marc. 16. — IIII. Euangelizo vobis gaudium magnum quod erit omni populo. Luc. 2. » — Au milieu de l'encadrement et au-dessous du titre, on lit ce dernier passage tiré de l'épître de St. Paul aux Romains : « V. Non enim erubescio euangelium CHRISTI. Virtus enim dei est in salutem omni credenti, Iudæo primum et Græco. Iustitia enim dei in eo reuelatur ex fide in fidem, sicut scriptum est, Iustus autem ex fide viuet. » — Au bas de la même page : « CVM PRIVILEGIO REGIS. »

A la fin du volume, au verso du fol. 377, on lit : « MELDIS. IMPENSIS SIMONIS COLINÆI. ANNO SALVTIS HVMANÆ M.D.XXII. MENSE IVNIO. »

intelligeres, quàm memor Capito susceptæ humanitatis, qua me convivam *Coloniæ* excepisti ¹.

... Scientissime vir, *non te ab Evangelio dehortor*², sed ab importunis ausibus imprudentium te gaudeo alienum. Quin facias, quod facis, et mansuetudinem Christi præ te feras, in familiaribus etiam colloquiis, ne quis calumniari queat *pium istud institutum*. Deinde, si quæ candide interpretanda videntur, nolim superciliosius aut malignius damnes. Quid enim acerbum Christus sonuit, ubinam loci, quæso, animum reprehendendi præ se tulit? Nam ubique benignus occurrit, et nos tantùm non insanimus. O præposteram pietatem, tam morosè piam, ut vel imaginem pietatis queat obliterare, nedum non promoveat ad illam ³! Vale, et aliquando rescribe: per

¹ Capiton avait quitté Bâle le 28 avril 1520, pour se rendre en Allemagne.

² Quelques auteurs ont soutenu qu'Agrippa resta toujours attaché à l'église romaine. La lecture de sa correspondance et de plusieurs de ses ouvrages conduit à une tout autre conclusion. C'est ainsi que, le 5 janvier 1524, il écrivait à son ami Cantiuncula: « Præsens hic lator tibi commendatus esto... Recedit abhinc [c'est-à-dire de *Fribourg* en Suisse] *Evangelii causâ, quod datum est in ruinam et resurrectionem multorum*.... Id te oratum volo, ... ut *hunc latorem evangelicum, Thomam Gyrfalcum*, ... amicis tuis... apud *Basileam*... commendatum gratumque reddas. » (Opp. Pars II, p. 810.) Nous avons vu ailleurs qu'Agrippa faisait le plus grand cas de Le Fèvre. Capiton était à ses yeux: « eximius et verus Theologus. » Plus tard (mais il s'agissait alors de défendre sa propre vie qu'il croyait menacée) il a pu dire: « Ego me non Lutheranum, sed Catholicum confiteor. » Singulier *Catholique*, qui voyait dans la Sainte Écriture la seule autorité en matière de foi! Il dit en effet dans le même écrit: « Ego *Lutherum* hæreseos damnatum non nescio, sed victum non video.... Quod si vos nunc tam expediti sitis ad illum *irrefutabilibus argumentis* expugnandum, quàm olim prompti fuistis nudis sententiis condemnandum... per me non stabit, quominus vincatur; sed illud vos amicè admonitos esse volo, ut præstantioribus argumentis contra illum agatis, quàm hic adversum me utimini, quem *auctoritate Scripture*, ut virtute verbi Dei, *victum esse oportebit*. » (Agrippæ Apologia adversus calumnias..... sibi per aliquos Lovanienses Theologistas intentatas. (1532). Opp. Pars II, p. 294 et 296.)

³ Capiton, tout prudent qu'il était, savait au besoin recommander la franchise. Il écrivait à Érasme, le 5 juin 1522:

« ...Oramus, quicumque tibi studemus, ocio atque quieti consulas, fugiendo hanc tragediam, *non magnatibus contra animi sententiam connivendo, neque etiam orientibus post te, imò ex tua messe subnatæ segeti, insultando*... Utram in partem deflexeris, alterius erit odium sustinendum. Sunt qui malunt *ad meliorem quàm ad feliciorum partem* declinare, quod hæc fluctuet, dubia-

ocium scripturus sum meditatus. Hæc ex taberna incogitans.
Vale iterum. Datum Ottmarhemi ⁴ prope Basileam, vicesimo tertio
Aprilis, anno 1522.

51

N. N. à H.-C. Agrippa, à Genève.
D'Aix-les-Bains, 5 juin 1522.

Agrippæ Opp. Pars II, lib. III, ep^a 16^a, p. 790.

SOMMAIRE. Recommandation en faveur d'un *prédicateur de la vérité évangélique* qui
passe à Genève.

Salve præstantissime vir. Bonus hic pater, qui hasce tibi reddit
litteras, Evangelicæ veritatis Prædicator ¹ est, doctrinæ non vul-
garis, dignus profectò quem tu videas dicentemque audias, cum
sis tu proborum virorum hospitalissimus patronus. Jussi itaque,
cum sibi per *Gebennas* eundum foret, ne te insalutato inde abiret :
sciens quòd, *cum aulieris hominem*, tibi admodum gratum accep-
tumque fore, ut alia apud te commendatione non egeat. Cæterùm
de me tibi polliceri potes, quantum præstari potest ab homine
omnium tibi deditissimo tuique observantissimo. Vale foelicissimè.
Ex oppidulo Aquensi, quinta Junii 1522.

que sit animo, illa autem *suis nice radicibus, fundata in petrum Christum*,
seipsam in dies viribus superet, tametsi liberum et immunem esse et extra
teli jactum tutius est, siquidem nos potius quàm Reipublicæ salutem inspi-
ciamus. — Hæc... extorserunt gravissimæ bonorum de te censuræ, præterea
præsentissima seculi immutatio, quantum ad religionem attinet. *Auterit orbis
noster Christianus, aut totam Christi imaginem explodet.* Non est tertium. »
(Voyez Fecht. Supplem. Hist. eccles. seculi XVI^{mi}. Durlaci, 1684, in-4°,
p. 813.)

⁴ On lit dans les Œuvres d'Agrippa « *Ottinorhemi.* » Ottmarsheim est un
village d'Alsace, situé à 3 lieues N. d'Huningue.

¹ C'est très-probablement le même personnage que le Franciscain pieux
recommandé par Agrippa à Capiton dans la lettre suivante, c'est-à-dire
François Lambert d'Aignon.